

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Questions professionnelles : Au sujet du Fonds de pension, p. 2.—Le portrait du Pape, p. 2.—Souvenir historique, p. 2.—PÉDAGOGIE : La mission de l'école primaire, C.-J. Magnan, p. 3.—Avis importants, p. 3.—Causerie pédagogique : Des punitions, p. 5.—Éducation morale : Des dispositions intellectuelles des enfants, *Frs Liénard*, p. 7.—Enseignement anti-alcoolique, p. 9.—Le cinquantième des écoles normales Laval et Jacques-Cartier, p. 9.—Hygiène : Chauffage, *Dr Paradis*, p. 10.—Petite chronique des commissions scolaires, C.-J. Magnan, p. 10.—Conférence sur l'enseignement anti-alcoolique, R. P. Hugolin, O. F. M., p. 11.—Nouveaux livres : « Le Canada—Les deux races » et « Papineau », C.-J. Magnan, p. 18.—MÉTHODOLOGIE :—La rédaction à la petite école, H. Nansot, p. 20.—Arithmétique, J. Ahern, p. 22.—Tableaux noirs et tableaux verts, B. Lippens, p. 25.—L'école ménagère de Saint-Pascal, p. 25.—DOCUMENTS SCOLAIRES :—Réunion des Instituteurs catholiques de Québec, G. E. Marquis, p. 27.—Réunion des Instituteurs catholiques de Montréal, A. B. Charbonneau, p. 28.—Réunion des Institutrices catholiques de Québec, M.-Lse Pepin, p. 31.—Congrès pédagogique des institutrices du diocèse des Trois-Rivières, p. 34.—Conférences pédagogiques chez les Sœurs de la Congrégation, Montréal, p. 35.—DOCUMENTS OFFICIELS :—Liste des Elèves diplômés par les Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier (1906), p. 36.—Bureau central des examinateurs catholiques (session de 1906), p. 38.—ENSEIGNEMENT PRATIQUE :—Instruction religieuse, p. 39.—Langue française : Cours Élémentaire, p. 40.—Cours Moyen, p. 42.—Cours Supérieur, p. 45.—Hygiène, p. 49.—Enseignement anti-alcoolique, p. 49.—Mathématiques : Arithmétique, p. 50.—Problèmes agricoles, p. 55.—Algèbre, p. 56.—Géométrie, p. 57.—Langue anglaise, p. 58.—LE CABINET DE L'INSTITUTEUR :—Revue mensuelle, p. 59.—Chronique scolaire, p. 61.—Bibliographie, p. 62.—Annuaire, p. 63.—Aux prières, p. 63.—Tableaux Lippens, p. 64.—La librairie J.-A. Langlais & Fils, p. 64.—Organisation ecclésiastique, politique et administrative du Canada, p. 64.—ILLUSTRATIONS :—Le chevalier de Bienville, p. 1.

C.-J. MAGNAN, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Boîte 162, H.-V.

Bureau : 30, rue Garneau, Québec

1413

28e ANNÉE

SEPTEMBRE 1906

9592
12

No 1

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



LE CHEVALIER DE BIENVILLE

Fondateur de la Nouvelle-Orléans

Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, né au Canada en 1680, frère et compagnon d'armes de d'Iberville qu'il suivit à la Louisiane, en 1698; il travailla activement à l'établissement de cette colonie, dont il fut nommé gouverneur général, après avoir fondé la Nouvelle-Orléans, en 1717. Il se retira en France vers 1741 et mourut à Paris, en 1768.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

Au sujet du Fonds de pension.

Les institutrices ont le droit d'ajouter à leur traitement un certain montant représentant les avantages qu'elles retirent de leur position, tel que le logement, l'éclairage et le chauffage. Voici ce que l'article 532 du *Code scolaire* dit à ce sujet :

« 532. Dans aucun cas, l'évaluation des avantages, dans les écoles sous contrôle, ne doit excéder les chiffres suivants, savoir :

« Pour une école élémentaire : dans les villes, *cent piastres* ; dans les municipalités de campagne, *trente piastres* ;

Pour une école modèle : dans les villes, *cent cinquante piastres* ; dans les municipalités de campagne, *cinquante piastres*.

« Pour une école académique : dans les villes, *deux cents piastres* ; dans les municipalités de campagne, *soixante-quinze piastres*. »

Il est donc du devoir des institutrices de payer chaque année la *retenue* non seulement pour le montant de leur salaire, mais de payer aussi *deux pour cent* sur le montant des *avantages* autorisés par la loi. Ainsi, une institutrice reçoit un traitement de \$150 ; en ajoutant à ce chiffre \$30 ou \$50 pour les *avantages* de logement, elle devra payer 2% sur \$180 ou \$200 et non sur \$150 seulement. Lorsque l'époque de la *retraite* arrivera, le pourcentage payé *re* les avantages augmentera la pension de \$21 ou de \$35, suivant le cas. Seulement, pour avoir droit *aux avantages*, il faut payer pour eux, chaque année, durant la période prescrite par la loi du Fonds de pension.

C'est l'inspecteur d'écoles du district qui est chargé de faire l'évaluation des avantages que les instituteurs et les institutrices peuvent retirer du logement, de l'éclairage et du chauffage.

Il est du devoir des Institutrices de conserver *L'Enseignement Primaire* avec soin, afin de permettre aux Secrétaire-trésoriers de faire relier la revue à la fin de chaque année scolaire.

Le portrait du Pape.

Dans chacune des écoles catholiques de la province de Québec devrait se trouver un portrait ou une image de Sa Sainteté le Pape Pie X. Les instituteurs et les institutrices qui n'ont pas encore accompli ce devoir de piété filiale se feront sans doute une obligation de mettre, à la place d'honneur, sur le mur ou la cloison, la figure vénérée du chef de l'Église.

Souvenir historique.

Le mercredi, 12 septembre 1535, Jacques Cartier arrive à Québec.

PEDAGOGIE

La mission de l'école primaire

Une nouvelle année scolaire commence. Pour le personnel enseignant, la tâche est lourde, mais combien belle et combien consolante ! et comme c'est le poids même de la tâche qui donne du prix à l'existence, que notre mission, éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, est noble et méritoire !

Il y a quelques années, un grand poète disait : « La fonction d'instituteur m'apparaît comme une des plus belles, peut-être comme la plus belle de toutes, non seulement pour sa dignité même, mais pour la diversité des occupations qu'elle comporte et pour la variété des joies qu'elle procure. »

Pour nous, instituteurs catholiques, la source des consolations inhérentes à notre profession est intarissable. Si nous remplissons nos devoirs avec esprit de foi ; si nous nous efforçons de bien comprendre la signification de ces mots : *école catholique* ; si nous voulons tout simplement être fidèles à l'esprit de la loi d'Instruction publique chez nous, qui déclare toutes les écoles de notre province confessionnelles, que notre modeste existence d'instituteur nous paraîtra digne d'être vécue !

L'école primaire a pour mission de fournir à la masse du peuple l'éducation chrétienne et les connaissances indispensables pour remplir les devoirs sociaux, de développer dans le cœur des enfants un vif amour de la patrie. Elle doit en outre préparer à la vie en inculquant de bonne heure aux enfants des notions sur les matières qui touchent au bonheur même de la nation.

Parmi ces matières mentionnons : l'Agriculture, l'Économie domestique, l'Hygiène, qui embrasse la Tempérance.

Toutes les matières du programme peuvent fournir l'occasion d'éveiller dans l'âme des élèves des sentiments d'admiration pour la vie des champs, de cultiver l'amour de l'ordre et de développer le goût des travaux domestiques, d'inspirer des idées de propreté et d'apprendre aux enfants combien l'alcool exerce de funestes ravages parmi nous.

De là la nécessité d'organiser sérieusement l'Enseignement Agricole, l'Enseignement Ménager, l'Enseignement de l'Hygiène et l'Enseignement Anti-Alcoolique.

Pour cela, nous n'avons qu'à faire servir les différentes branches du programme aux spécialités que nous venons d'indiquer. Pénétrons notre ensei-

gnement d'idées pratiques et de notions utiles qui le rendront profitable, plus tard, aux élèves de nos écoles primaires. Le programme scolaire de notre province étant encyclopédique, il est facile, pour le maître, de le suivre à l'unique fin de développer dans les enfants d'aujourd'hui les hommes de demain.

Apprendre à lire, à écrire et à compter, c'est bien ; communiquer des notions de grammaire, de géographie et d'histoire, c'est encore bien, mais inspirer aux enfants des sentiments d'honneur chrétien et de fierté catholique ; faire pénétrer bien avant dans leur cœur l'amour du sol natal ; leur faire apprécier les bienfaits de la santé et leur inspirer l'horreur de l'ivrognerie, cause de tant de ruines morales et physiques, c'est plus que bien, c'est excellent.

L'école primaire qui ne tend pas à ce but, ne remplit pas dignement sa mission.

C.-J MAGNAN.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons de nouveau que seules les écoles placées sous le contrôle des commissions scolaires ont droit de recevoir gratuitement *L'Enseignement Primaire* : Un exemplaire par école et non un exemplaire pour chaque instituteur ou institutrice.

Dans tous les autres cas, on doit payer \$1.25 par année pour recevoir la revue. Cependant les députés, les membres du Conseil législatif, les membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, les Inspecteurs d'écoles et les Secrétaires-Trésoriers des commissions scolaires reçoivent gratuitement *L'Enseignement Primaire*.

Prière de réclamer *L'Enseignement Primaire* au bureau de poste de la paroisse, du 5 au 10 de chaque mois.

La réclamation des livraisons égarées doit se faire du 10 au 25 de chaque mois.

Les abonnés payants devront se rappeler que la souscription à *L'Enseignement Primaire* est payable d'avance. \$1.25, pas de timbres.

Causerie pédagogique

La crainte des punitions exagérées, de la sévérité porte souvent les enfants au mensonge et à la dissimulation. L'avez-vous remarqué ? La bonté, la douceur et le raisonnement ne sont-ils pas de meilleurs moyens de s'attirer la confiance et l'affection des enfants, ce qui permet de mieux agir sur leur caractère ?

PLAN.—I. La crainte : diverses sortes. Quelle est celle que l'éducateur doit inspirer à ses élèves, quelle est celle qu'il doit bannir de leur cœur ?

II. Avec les enfants, on est toujours plus près de la vérité par l'indulgence que par la sévérité. Exemple

III. Effets salutaires de la bonté et de la douceur en éducation.

IV. Conclusion.

I. La crainte est un sentiment qu'on ne saurait caractériser sans tenir compte des motifs qui l'inspirent et des effets qu'elle produit.

Il y a une crainte qui a sa source dans la délicatesse du cœur, dans l'honneur, dans le respect du devoir ; il en est une autre que l'égoïsme fait naître ; celle-ci tend à détourner le châtement plutôt qu'à agir de façon à l'éviter ; elle dissimule ses torts et redoute l'œil du maître ; c'est la crainte de l'esclave.

La fierté, j'entends cette fierté de bon aloi que les moralistes appellent le « défaut des nobles âmes », met l'homme audessus de cette crainte servile : « Que craignez-vous ? » disait-on jadis aux Germains. — « Rien » répondaient ces hordes de braves ; puis, donnant, par une restriction voulue, plus de force à leur pensée : « Nous ne craignons qu'une chose, que le ciel ne tombe sur nous. »

Ces considérations nous montrent que la crainte est un sentiment dont il faut étudier la nature et qu'on ne saurait condamner en principe. L'éducation peut en tirer un excellent parti, mais à condition de la bien diriger. Une crainte modérée et bien entendue est le commencement de la sagesse ; elle convient surtout aux enfants, chez lesquels la raison n'est pas encore bien développée ; c'est un élément du respect et de la discipline, et l'idéal de l'éducateur doit être de se faire tout à la fois aimer et craindre.

II. Mais pour cela, il faut éviter de se montrer trop sévère. Une rigueur excessive paralyse la confiance et fait naître ou développe le penchant au mensonge, à la dissimulation. Même dans les circonstances les plus graves, il faut savoir tempérer le châtement par l'indulgence, car il sera toujours vrai de dire que, avec les enfants, celle-ci se rapproche beaucoup plus de la vérité qu'une sévérité excessive. Tout le monde connaît l'intéressant récit de la première injustice dont Jean-Jacques Rousseau eut à se plaindre et qui resta si profondément gravée dans ses souvenirs :

« J'étudiais un jour seul ma leçon, dit-il, dans la chambre contiguë à la cuisine. La servante avait mis sécher à la plaque des peignes de Mlle Lambertier. Quand elle revint les prendre, il s'en trouva un dont tout un côté de dents était brisé. A qui s'en prendre de ce dégât ? Personne autre que moi

n'était entré dans la chambre. On m'interroge, je nie d'avoir touché le peigne. M. et Mlle Lambercier se réunissent, m'exhortent, me pressent, me menacent, je persiste avec opiniâtreté ; mais la conviction était trop forte, elle l'emporte sur toutes mes protestations, quoique ce fût la première fois qu'on m'eût trouvé tant d'audace à mentir. La chose fut prise au sérieux, elle méritait de l'être. La méchanceté, le mensonge, l'obstination parurent également dignes de punition ; mais pour le coup, ce ne fut pas par Mlle Lambercier qu'elle me fut infligée. On écrivit à mon oncle Bernard ; il vint. Mon pauvre cousin était chargé d'un délit non moins grave ; nous fûmes enveloppés dans la même exécution. Elle fut terrible.

« On ne put m'arracher l'aveu qu'on exigeait. Repris à plusieurs fois et mis dans l'état le plus affreux, je fus inébranlable. J'aurais souffert la mort et j'y étais résolu. Il fallut que la force même cédât au diabolique entêtement d'un enfant, c'est ainsi qu'on qualifiait ma constance.

« Il y a cinquante ans de cette aventure, et je n'ai pas peur d'être puni de rechef pour le même fait. Eh bien, je déclare à la face du ciel que j'en étais innocent, que je n'avais ni cassé, ni touché le peigne, que je n'avais pas approché de la plaque et que je n'y avais pas même songé. Qu'on ne me demande pas comment le dégât se fit, je l'ignore et ne puis le comprendre ; ce que je sais très certainement, c'est que j'en étais innocent. »

III. Cette page pourrait être lue avec profit par tous ces maîtres inflexibles, qui croiraient compromettre leur autorité en feignant de compter sur la bonne foi d'un enfant. Ils n'ont jamais expérimenté qu'un des meilleurs moyens d'insinuer la vertu, c'est de la supposer. Une conscience droite ne résiste pas à cette habile tactique, et nous en avons vu s'accuser eux-mêmes de fautes cachées, sur lesquelles on les excusait. Quand un enfant coupable sait que sa franchise ne trouvera qu'indulgence et pardon, n'est-il pas tout disposé à avouer ses torts ? Qu'en sera-t-il donc s'il sent augmenter l'estime qu'on avait de lui parce qu'il aura dit avec conviction et regret : « J'ai eu tort ». Non seulement il n'abusera pas d'une indulgence si délicatement témoignée, mais encore il apprendra à être lui-même bon et indulgent aux autres. Il saura compatir aux faiblesses de la nature et les excuser en autrui, tout en se faisant un devoir de les prévenir ou de les corriger en lui-même. La crainte qui remplira son cœur sera noble et élevée comme le sentiment qui la fera naître. Il redoutera beaucoup moins « l'odieux » de sa faute, c'est-à-dire le discrédit qu'elle pourrait lui attirer, que la faute elle-même, c'est-à-dire la faillite au devoir ou à l'honneur, et on le trouvera d'autant plus sévère pour lui-même, qu'on use à son égard de plus de clémence.

IV. Voilà ce que l'expérience confirme pour la majorité des enfants. Sans doute, il y a toujours des exceptions. Il est des natures disgraciées, sur lesquelles l'éducation la mieux conduite reste impuissante ; elles abusent des meilleures choses au lieu d'en profiter. A celles-là, il faut tenir les rênes hautes, sans aller, toutefois, jusqu'à l'excessive rigueur : *Plus fait douceur que violence.*

C'est surtout à l'éducateur que convient cette devise. Elle a la clef des cœurs et, par elle, le perfectionnement des caractères, l'avenir de la famille et de la société.

(L'ÉCOLE ET LA FAMILLE)

EDUCATION MORALE

Des dispositions intellectuelles des enfants

(Notes recueillies pour «L'Enseignement Primaire»)

(SUITE)

D. *Les enfants diffèrent-ils entre eux sous le rapport des dispositions intellectuelles ?*

R. Les esprits sont aussi variés que les caractères et que les physionomies.

D. *A quoi faut-il arrêter son attention pour apprécier les dispositions intellectuelles des enfants ?*

R. Pour se faire une idée exacte des dispositions intellectuelles des enfants, il faut s'en rapporter à leurs discours et à leurs actions où elles se reflètent.

D. *Quels sont les divers types principaux qui se rencontrent ordinairement ?—Comment cultiver ces esprits ?*

R. On rencontre certains enfants éveillés et intelligents, mais d'une mobilité excessive ; souvent cette mobilité n'a d'autre cause que le désir de savoir ; si l'instituteur parvient à captiver leur attention, à les impressionner fortement, à leur faire examiner les choses de près et en détail, il peut attendre beaucoup d'une nature si riche et si féconde. Certains esprits retiennent beaucoup et facilement, si cette disposition porte sur les idées et leur enchaînement, elle annonce une activité intellectuelle fort puissante. L'instituteur doit s'efforcer de lui fournir une nourriture substantielle.

D'autres ont une imagination vive. On les reconnaît à la promptitude avec laquelle ils passent de la joie à la tristesse et de la tristesse à la joie ; ils sont sujets aux fréquentes distractions, etc. Il faut voir de près ces enfants et cultiver leur imagination d'après les règles que j'ai données en traitant de cette faculté dans une livraison précédente de *L'Enseignement Primaire*.

Il existe aussi des esprits qui saisissent avec une subtilité étonnante les idées et les rapports qui les unissent et ils les combinent avec une sagacité au-dessus de leur âge. Ces enfants observent généralement peu et ne se rendent pas compte de ce qui se passe autour d'eux dans la vie pratique.—Pour eux tout doit être expliqué et démontré, car ils restent dans l'agitation jus-

qu'à ce qu'ils aient trouvé le dernier mot. Que l'on appelle aussi leur attention sur ce qui se passe autour d'eux dans la vie pratique.

Il existe aussi des enfants pratiques qui, presque sans connaissances, apprécient sainement les hommes et les choses et font ainsi à leur insu une heureuse application des règles qu'on n'a jamais su leur faire entendre. C'est aux hommes doués de telles dispositions qu'est souvent réservé le succès dans les affaires.

Tels font preuve d'un esprit prodigieux à cinq ans, qui seront des médiocrités à dix-huit, et vice versa. Assez souvent il en est ainsi. Il ne faut pas négliger ces jeunes intelligences qui semblent dormir et ne point fonder de trop hautes espérances sur ces esprits précoces.

EDUCATION MORALE

D. *Qu'avons-nous appelé Education morale—Pourquoi ?*

R. Nous avons compris sous cette dénomination l'éducation que la plupart des auteurs divisent à tort en Éducation morale et en Éducation religieuse—L'Éducation morale se confond nécessairement avec l'Éducation religieuse. En effet, pour que l'homme soit véritablement moral, pour qu'il qu'il soit de mœurs irréprochables et que ses actes soient irrépréhensibles, il doit être bon chrétien ; car notre religion seule commande à l'homme d'accomplir tous ses devoirs, lui fournit le moyen de les accomplir et punit toutes les infractions.

D. *Quelle est l'importance de cette branche dans l'Éducation ?*

R. Elle est la plus importante de toutes. Elle développe et perfectionne les facultés morales qui sont les plus nobles facultés de l'homme. Elle fait directement de nous des hommes fidèles à nos devoirs et nous conduit directement à notre fin suprême. Or, c'est là tout l'homme.

D. *Que faut-il étudier pour se rendre capable de faire l'Éducation morale des enfants ?*

R. 1. Les caractères différents que peuvent avoir les enfants et les différentes manières de traiter chacun de ces caractères. 2. La conscience qui est la règle de conduite et les principaux moyens de la former. 3. La volonté qui fait agir et les principaux moyens de la développer et de la perfectionner. (*Ces points ont été développés dans les livraisons précédentes de « L'Enseignement Primaire »*). 4. Les vertus que l'on doit faire acquérir aux élèves, les défauts que l'on doit corriger en eux et les moyens d'y arriver. 5. Les abus et les désordres de la société au milieu de laquelle les enfants sont appelés à vivre ; on doit veiller avec soin à ce que les élèves soient prémunis contre les erreurs de notre siècle.

FRS. LIENARD,

Professeur.

Enseignement anti-alcoolique

Nous attirons l'attention du personnel enseignant sur la belle et très pratique conférence du R. P. Hugolin, publiée dans la présente livraison de *L'Enseignement Primaire*. C'est devant l'Association des Institutrices de Québec que le P. Hugolin a parlé de *L'Enseignement anti-alcoolique*. Il a traité son sujet d'une façon admirable et utile: nous l'en remercions au nom des instituteurs et des institutrices.

Le cinquantenaire des écoles normales Laval et Jacques-Cartier

Il y aura cinquante ans au mois de mai 1907 que les Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier furent établies par M. P.-J.-O. Chauveau.

Déjà, M. l'abbé Dubois, Principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, a communiqué aux journaux les grandes lignes des fêtes qui auront lieu à Montréal au mois de mai 1907.

Les fêtes dureront deux jours et tous les anciens élèves, instituteurs ou non, seront invités à assister à ces réjouissances qui auront surtout le caractère d'un grand *conventum*.

Les autorités civiles et religieuses assisteront à la démonstration. Les ministres et les députés du gouvernement local seront invités.

Les grands dignitaires ecclésiastiques représenteront les autorités religieuses; les directeurs des autres maisons d'éducation se joindront aux invités.

L'Association des instituteurs, par une coïncidence heureuse, fêtera son cinquantenaire en même temps que celui de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Quant à l'Ecole normale Laval, rien de définitif n'a été arrêté, vu l'exiguïté du local. Si le gouvernement décide, dès maintenant, le parachèvement de l'Ecole, les fêtes du cinquantenaire pourront avoir lieu en 1907.

HYGIENE

LA MAISON D'HABITATION

CHAUFFAGE

Avec nos rudes hivers canadiens, la question du chauffage de la maison d'habitation constitue un problème sérieux. Lorsque la température s'abaisse au-dessous d'une certaine limite, il devient absolument indispensable de l'élever artificiellement. Cela est d'autant plus urgent que, dans la maison, on ne prend aucun exercice et l'on ne peut, par conséquent, réagir contre l'abaissement de température. Les différents appareils le chauffage entr'autres qualités, doivent :

1° Fournir assez de chaleur pour donner aux appartements une température constante et uniforme, quel que soit l'état de l'atmosphère extérieure.

2° Chasser directement au dehors le produit de la combustion en en préservant les locaux où ils fonctionnent ;

3° Ne pas modifier sensiblement la quantité de vapeur d'eau de l'air respiré ;

4° Etre économiques, propres, pas trop encombrants, et sans danger d'incendie.

Notre poêle de fonte canadien, chauffé avec du bon bois, remplit à peu près ces quatre conditions. Le bois, en effet, constitue, au point de vue de l'hygiène, le meilleur des combustibles.—Les bois *durs* (bois francs) secs sont ceux qui rayonnent le plus de chaleur et exigent le plus de temps pour se carboniser. Les bois *mous* brûlent beaucoup plus vite et par conséquent chauffent moins. Les bois *verts* produisent beaucoup de fumée, brûlent difficilement et répandent, à cause de cela, peu de chaleur.

La houille, ou *charbon de terre*, est un excellent combustible dégageant beaucoup de chaleur, mais malheureusement dégageant aussi beaucoup de fumée et de produits volatils odorants. L'hygiène défend l'emploi de la houille pour le chauffage des appartements privés.

Dans un prochain article nous étudierons les différents systèmes de chauffage au point de vue de l'hygiène.

Dr. P.

PETITES CHRONIQUES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Il en coûterait peu aux commissions scolaires de pourvoir chaque école de papier, crayons et plumes nécessaires aux exercices quotidiens. Lorsque l'armoire de la classe est dépourvue de ces objets indispensables, on sait ce qui arrive : tel élève a oublié son crayon, tel autre son papier, etc. ; de là une perte de temps et parfois du désordre.

*
*
*

Nous apprenons de sources certaines que quelques commissions scolaires, en dépit de la loi, obligent les institutrices à chauffer et à balayer les écoles. Voici comment on s'y prend : Une copie de l'engagement signée par l'institutrice est conforme aux règlements scolaires : ce document est communiqué au Surintendant ; une seconde copie est remise aux commissaires, et sur le verso de ce document, l'institutrice s'engage à chauffer la classe à ses frais.

Les rares commissions scolaires qui ont ainsi abusé de la faiblesse des institutrices ont fait preuve d'une mesquinerie honteuse et ont frauduleusement éludé la loi. Les institutrices méritent deux fois le salaire qu'on leur donne ; ne commettons donc pas la bassesse de rogner ce salaire.

*
*
*

Heureusement que d'autres commissions scolaires, et par centaines, se font un devoir d'augmenter les traitements et de payer généreusement pour faire chauffer, balayer et laver les salles de classe. Honneur à ces commissions scolaires qui ont assez d'intelligence et de patriotisme pour comprendre toute l'importance d'une bonne école dans la paroisse !

*
*
*

Il y a quelques semaines, la commission scolaire de Montréal a de nouveau augmenté le traitement des instituteurs qui enseignent dans ses écoles.

*
*
*

M. le chanoine Dauth a succédé à M. l'abbé Troie, au poste de président de la commission scolaire de Montréal.

Les primes que le gouvernement accorde aux institutrices et aux commissions scolaires ont déjà produit de bons résultats.

Conférence sur l'enseignement anti-alcoolique à l'école

(Conférence donnée le 3 juillet 1906 devant l'Association des Institutrices de Québec, par le R. P. Hugolin, Franciscain.)

J'ai choisi pour sujet de cette conférence « L'Enseignement Anti-alcoolique à l'école. » Plusieurs motifs ont déterminé ce choix. D'abord la question de la tempérance est à l'ordre du jour ; c'est un sujet d'actualité. Ensuite, l'enseignement anti-alcoolique devra être, dans la lutte engagée contre la boisson, un facteur tout puissant. Missionnaire de la tempérance, ce sujet devait donc tout naturellement se présenter à mon esprit pour une conférence à des institutrices.

PREMIÈRE PARTIE

Je n'ai pas à vous apprendre que notre pays souffre du mal de l'alcoolisme, qu'on entende par ce mot des mœurs d'intempérance ou les suites funestes qui en sont le châtime. Il se dépense en Canada annuellement pour le pain et la viande réunis 42 millions de piastres, soit \$8.83 par tête, tandis que pour la boisson il s'en dépense 50 millions, soit 10 piastres par tête (1). Ce seul chiffre en dit assez.

Il est temps, grand temps d'enrayer le fléau. Nos évêques ont pris l'initiative d'une vaste croisade qui s'étendra peu à peu dans toute la province de Québec et peut-être au delà. La prédication de la tempérance et l'enrôlement de tous dans la société de la croix, tels sont les moyens puissants mis en œuvre par les évêques. Il en est un autre non moins efficace—peut-être plus efficace—dont ils veulent également se servir : l'enseignement anti-alcoolique à l'école. Dans le règlement de la société pour les archidiocèses de Québec et de Montréal, l'article 15e décrète que cet enseignement se donnera dans les écoles. La raison en est frappante et devra déterminer une action prompte et fervente chez toutes les éducatrices. La voici :

La génération actuelle, prise en masse, boit. Les ivrognes sont la grande exception, mais les buveurs sont presque universalité.

À ces gens nous disons : « La boisson fait tort à votre santé, à votre bourse, à votre famille, à votre honneur, à vos affaires, à votre âme. Cessez donc de boire. » Ce n'est pas une parole jetée aux échos du désert, non, et grâces en soient rendues à Dieu qui rend les cœurs dociles à la voix des missionnaires. Mais il faut bien tout de même reconnaître qu'une bonne partie des adultes ne s'enrôlent pas sous la bannière de la tempérance. Et ce sont malheureusement ceux qui auraient le plus besoin de s'abriter sous ce drapeau. Pourquoi cette abstention ? C'est que l'habitude de boire est prise et qu'on n'a plus le courage de rompre avec elle. La routine ! C'est le grand obstacle qui rend difficile et pénible la présente croisade. Mais ne voyez-vous pas la conclusion et la leçon qui se dégagent de ce fait ? C'est la génération future qu'il faut rendre sobre ! C'est aux enfants qu'il faut inculquer des habitudes de sobriété et l'horreur de la boisson. Puisque l'habitude est toute puissante, pourquoi l'habitude de la sobriété ne le serait-elle pas autant que l'habitude contraire ?

(1) Annuaire de la Société de Tempérance de l'Église Saint Pierre pour 1896-1897.

« Qui a bu boira ! » Diction aussi vieux que l'ivrognerie, et qui rend sous une forme sentencieuse cette vérité décourageante que l'habitude est une seconde nature, mais d'où l'on peut logiquement tirer cette consolante déduction : *Qui n'a pas bu ne boira pas*. Un enfant qui jusqu'à l'âge de vingt ans ne trempe pas ses lèvres dans l'infect alcool, ne touchera jamais à ce hideux liquide : c'est ma conviction. L'alcool est très mauvais au goût ; les buveurs de profession font eux-mêmes la grimace sur le verre qu'ils ingurgitent. Il faut se faire violence pour boire de l'alcool quand on n'y est pas habitué. Disons-le donc hardiment : « *Qui n'a pas bu étant jeune ne boira pas étant vieux*. » L'habitude se prend durant la jeunesse. A vingt ans le jeune homme qui aura pris l'habitude de ne pas faire usage de boissons fortes ne voudra pas se violenter à seule fin de prendre l'habitude contraire. Oui, retenez bien cette parole et faites-en votre maxime encourageante : *Qui n'a pas bu étant jeune ne boira pas étant vieux*.

C'est dire que si les enfants d'aujourd'hui grandissent avec la crainte et l'horreur de la boisson, il y a 95 chances sur 100 que la génération prochaine sera une génération de tempérants, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle croisade de prédications. C'est vous, mesdemoiselles, qui aurez été les missionnaires pacifiques et méritantes, par l'éducation anti-alcoolique que vous aurez donnée dans les écoles.

Sans doute que cette éducation devrait se faire au sein de la famille, et que le foyer domestique devrait être la première école... Mais, hélas ! vous le savez comme moi, il serait puéril d'y compter. Dans combien de familles l'enfant, au lieu de l'horreur recevra l'amour de la boisson ! Dans combien d'autres encore, par l'inintelligence ou l'insouciance des parents ou de l'entourage, il ne recevra, en fait de convictions, rien du tout, et sera tout préparé, parce que non aguerrri, à subir la tyrannie de l'alcool lorsqu'il aura dix-huit ou vingt ans.

C'est donc sur vous, institutrices, et sur vous presque uniquement qu'il faut compter pour faire l'éducation anti-alcoolique des enfants. La mission est grande, la tâche laborieuse, mais combien méritoire et consolante en même temps ! Vous travaillerez avec la pensée que le pays sera sobre par vous ; vous verrez peu à peu vos élèves prendre la boisson en horreur ; quelle consolation et quelle récompense !...

Du reste, à quoi vous servirait de consacrer votre temps et de dépenser votre vie à former l'intelligence et le cœur des enfants qui vous sont confiés, à édifier leur avenir, si vous n'assurez la stabilité de leur formation et leur avenir, en leur inspirant l'horreur de la boisson. Celle-ci détruirait sûrement tout ce que vous travaillez à édifier, en ruinant cette intelligence et ce cœur que vous formez avec tant de zèle ? Votre temps et vos efforts seraient consumés en pure perte. Tout en cultivant ces jeunes plantes et les arrosant avec soin, vous laisseriez se glisser à la racine, sans l'écraser, ce ver de l'intempérance qui bientôt, sous vos regards étonnés et attristés, ravagerait cette plante et la tuerait.

Oui, vous voudrez entrer dans le rôle qui vous est assigné : c'est la religion, c'est la patrie qui vous le demandent ; c'est votre devoir, votre mission, ce sera votre mérite et votre gloire !

2E PARTIE

Et maintenant, oserai-je prendre sur moi de vous présenter un programme d'enseignement anti-alcoolique ? Oui, car je ne veux consulter que votre désir de donner cet enseignement et mon intention est d'être uniquement pratique. Si cette conférence peut avoir de l'effet, ce sera précisément par le point de vue pratique auquel je me place.

Et tout d'abord, il s'agit bel et bien d'une véritable éducation anti-alcoolique. Education, œuvre infiniment plus vaste que l'enseignement, mais qui se fait surtout par celui-ci. Education, c'est-à-dire qu'il faut faire l'entraînement des jeunes âmes dans la crainte, l'horreur et la haine de l'alcool. Education, c'est-à-dire encore formation anti-

alcoolique persévérante et intelligente de tout l'enfant : de son esprit, de son cœur, de sa volonté.

D'abord, de son esprit. Vous commencerez par édifier l'enfant sur la nature et la valeur réelle des boissons alcooliques. Vous lui dénoncerez ces boissons comme nuisibles à la santé et ne pouvant produire aucun bien. Vous aurez une grande facilité à faire pénétrer ces enseignements et ces démonstrations dans ces esprits vierges encore de tout préjugé, et ce sera votre consolation de voir se former les convictions éclairées dans ces jeunes intelligences. Oh ! oui, empêchez qu'ils ne s'emparent de ces esprits, les préjugés néfastes qu'il est si difficile d'arracher quand ils ont pris racine et qu'ils se sont fortifiés. De grâce, démontrez aux enfants que la boisson ne donne pas la véritable joie, qu'elle ne réchauffe pas, qu'elle ne fortifie pas, qu'elle ne nourrit pas, qu'elle n'ouvre pas l'appétit, qu'elle n'éteint pas la soif, qu'elle n'est pas un remède. Faites cela, et l'éducation anti-alcoolique sera à moitié faite.

Ne manquez aucune occasion d'inspirer aux élèves l'horreur de l'ivrognerie. Il faut leur faire le tableau d'un homme ivre, et mieux encore, leur rappeler—avec discrétion—les tableaux vivants que trop souvent, hélas, ils ont eus eux-mêmes sous les yeux. Vous savez que les législateurs du peuple viril de Lacédémone, pour inspirer aux jeunes gens l'horreur de l'ivrognerie leur donnaient le spectacle d'un esclave en état d'ivresse. Il y a en effet quelque chose d'extrêmement répugnant dans un homme qui a perdu l'usage de la raison et que ses jambes ne peuvent plus porter. Ne craignez donc pas de leur tracer le portrait détaillé de l'ivrogne, non pas toutefois de manière à provoquer le rire : vous auriez manqué votre but, qui est de remplir l'âme de l'enfant d'horreur pour ce vice qui fait d'un chrétien, d'un enfant de Dieu l'égal de la brute.

L'ivresse est une faute mortelle. Se mettre dans l'occasion de s'enivrer ou prendre des habitudes qui conduiraient à l'ivresse est aussi une faute qui peut aisément devenir mortelle. Il faut le répéter aux enfants. Ce n'est pas tout. La conscience de l'ivrogne est encore chargée de toutes les fautes—et vous savez si elles sont nombreuses et variées—qu'il a prévu devoir probablement commettre durant son ivresse. Apprenez tout cela aux enfants pour former leur conscience et leur faire craindre ce vice, père de tant de péchés.

Formez aussi leur cœur. Vous le ferez, je crois, en leur répétant que l'intempérance du père fait souffrir la mère—ils songeront à leur mère qu'ils aiment—et les petits enfants. C'est ici que viendra à votre secours le récit de scènes de familles d'ivrognes. Vous savez de nombreux ménages où règnent la misère, les larmes, parce que le père est ivrogne. Oh ! racontez cela aux enfants. *La boisson fait pleurer les mères et souffrir les petits enfants* : revenez sans cesse là-dessus avec une nouvelle histoire à l'appui. Le cœur de l'enfant se révoltera contre la boisson, ce monstre qui est si cruel.

Il faudra enfin former la volonté de son élève et l'armer de fortes résolutions contre l'alcoolisme. Les leçons qui précèdent y contribueront dans une large mesure. Vous vous aiderez encore de l'entraînement. Je m'explique. L'enfant par nature est imitateur. En outre, des exemples de courage chez des enfants réveilleront en lui de nobles instincts, et il voudra les imiter. Vous leur proposerez donc l'exemple de certains enfants courageux qui se sont engagés à ne jamais faire usage de boissons et qui ont tenu parole malgré de grands obstacles. Voici entre mille autres semblables un trait que vous pouvez leur raconter pour donner conscience d'elle-même à leur jeune volonté et la pousser à s'affirmer :

UN HÉROS DE DOUZE ANS

Un petit garçon de douze ans venait de s'engager comme mousse à bord d'un navire quittant Liverpool. A peine en mer quelques matelots lui offrirent un verre d'eau-de-vie.

—Excusez-moi, s'il-vous-plait, répondit l'enfant, je préfère ne pas le boire.
Ils se mirent à rire, mais ne parvinrent pas à le décider. Le capitaine, entendant parler de la chose, dit au petit mousse :

—Il faut que tu apprennes à boire de l'eau-de-vie, si tu veux être un vrai matelot.

—Excusez-moi, capitaine, je préfère ne pas le faire.

Le capitaine n'avait pas l'habitude d'entendre ses mousses discuter ses ordres.

—Prends cette corde, cria-t-il à un matelot, et qu'il fasse connaissance avec elle, nous verrons si nous le ferons céder.

Le matelot prit la corde et battit cruellement l'enfant.

—Maintenant, dit le capitaine, boiras-tu ou ne boiras-tu pas ?

—S'il-vous-plait, excusez-moi, je préfère ne pas boire.

—Alors, monte jusqu'au haut du grand mât, tu y passeras la nuit.

Le pauvre garçon leva les yeux vers le mât, tremblant à la pensée d'y rester toute la nuit, cramponné aux cordages. Mais il fallait obéir.

Le lendemain matin, le capitaine en se promenant sur le pont, se souvint du mousse.

—Hé ! là-haut, cria-t-il ! Pas de réponse.

Descends, m'entends-tu ? Toujours rien.

Un matelot grimpe le long des cordages et trouve l'enfant à moitié gelé ; dans la crainte de tomber dans la mer, quand le navire plongeait, il avait entouré le mât de ses bras et le tenait serré si fort, que le matelot eut de la peine à l'en détacher. Il le descendit sur le pont, et là ils le frottèrent jusqu'à ce qu'il reprit connaissance. Quand il fut en état de s'asseoir, le capitaine lui versa un verre de cognac :

—A présent, bois cela, mon garçon !

—S'il vous plaît, capitaine, je préfère ne pas le faire. Laissez-moi vous dire pourquoi et ne vous fâchez pas contre moi. Nous étions heureux dans notre maison, autrefois, mais notre père se mit à boire. Il ne nous donnait plus d'argent pour nous acheter du pain, et, un jour, on vendit notre maison et tout ce qu'elle contenait, et voyez-vous, cela brisa le cœur de ma pauvre mère. Elle languit quelques temps, puis elle mourut. Peu d'heures avant sa fin, elle m'appela près de son lit et me dit : « Jean, tu sais ce que la boisson a fait de ton père. Je voudrais que tu promisses à ta mère mourante que tu ne boiras jamais de boisson enivrante. Je voudrais te savoir à l'abri de la chose maudite qui a causé la ruine de ton père.

« Oh ! monsieur, continua le petit mousse, voudriez-vous me voir manquer à la promesse faite à ma mère mourante ?

Je ne le puis ni ne le veux. » Ces paroles touchèrent le cœur du capitaine. Des larmes montèrent à ses yeux et, se baissant, il prit l'enfant dans ses bras, en s'écriant :

—Non, non, mon petit héros ! Tiens ta promesse, et si quelqu'un essayait encore de te faire boire, viens me le dire ! Je te protégerai. Et, pour te dédommager de la punition que je t'ai fait subir, voici un billet dont tu disposeras à ton gré.

Et, disant cela, le capitaine ouvrit sa bourse et remit au jeune héros un billet de banque de la valeur de \$50.

II

Je pourrais appeler ce qui précède l'enseignement *moral* de l'anti-alcoolisme, et ce qui suit l'enseignement *technique*.

Il se fera tout d'abord par le petit manuel de monsieur le chanoine Sylvain. C'est la volonté de votre archevêque que ce catéchisme devienne un manuel classique à l'égal de la grammaire, de la géographie, etc., et qu'il y ait une heure spécialement consacrée à le faire apprendre, à le faire réciter et à l'expliquer aux élèves. Ce sera une leçon et un exercice scolaire au même titre que les autres. L'enfant apprendra sa leçon de manuel anti-alcoolique comme il apprendra sa leçon de grammaire et de catéchisme.

Dans certains pays d'Europe, en Scandinavie et en France notamment, l'enseignement spécial de l'anti-alcoolisme est inscrit au programme des études. Au Canada, il ne l'est pas encore, du moins dans la province de Québec ; espérons qu'on l'y mettra bientôt. En tout cas et d'ici là la volonté de Monseigneur votre archevêque prescrit cet enseignement et l'usage du manuel de l'abbé Sylvain.

Vous aurez besoin d'un ouvrage plus complet sur la matière. Le manuel est à l'usage des enfants, ce n'est pas le manuel « à l'usage du professeur », qui n'y puiserait aucunement la doctrine plus abondante qu'il lui faut posséder pour développer à ses jeunes auditeurs le questionnaire absolument succinct du manuel catéchistique. Je me permets donc de signaler à votre attention le livre de monsieur Edmond Rousseau : *Alcool et alcoolisme* qui sera pour vous un parfait commentaire du manuel de l'abbé Sylvain.

III

Mais vous vous rappelez qu'il s'agit de faire l'éducation anti-alcoolique de l'enfant. Ce qu'il faut en effet, ce n'est pas tant lui donner un bagage de science anti-alcoolique comme on le munit d'un bagage de géographie ou d'histoire, que former un homme sobre, un ennemi de l'alcool, ce qui est bien différent et supérieur. Il faut faire de l'élève un tempérant, dans le même sens et dans la même mesure, et pour cela par les mêmes procédés que vous formez un chrétien. Or vous ne vous contentez pas d'enseigner une demi-heure de catéchisme chaque jour en isolant l'idée religieuse des autres exercices scolaires ; mais vous mêlez cette idée à tout l'enseignement et vous imprégnez de la morale chrétienne toutes vos leçons. Par ce procédé, qui met sans cesse l'esprit, le cœur et la volonté de l'enfant en contact avec la religion, vous faites son éducation chrétienne. Vous procéderez de la même manière pour faire son éducation anti-alcoolique. Vous vous servirez donc dans ce but des divers exercices scolaires, sans que le programme des études en soit modifié ni plus chargé. Or votre programme comprend les exercices suivants : dictées, compositions, analyses grammaticales, récitations, lecture, hygiène, arithmétique, économie domestique.

A) Dictées.—Donnez en dictées des sujets de tempérance : suites de l'alcoolisme, bienfaits de la sobriété, etc., etc.

B) Compositions.—Donnez également à développer des sujets qui regardent la tempérance ou le vice contraire.

C) Analyses grammaticales et phrases à étudier au tableau noir.—Choisissez quelques sentences frappantes sur l'alcoolisme. *L'Enseignement Primaire* vous fournit chaque mois le thème de ces dictées, compositions et analyses.

D) Lecture.—Pourquoi, au cours de la classe, pour reposer l'esprit des élèves, ne leur liriez-vous pas une belle page, simple, claire et convaincante sur cette matière ? Vous n'aurez qu'à puiser dans le Bulletin de « La Tempérance. »

E) Hygiène.—Cet enseignement est obligatoire. Vous aurez là l'occasion toute naturelle de parler souvent et abondamment des suites de l'usage des boissons fortes pour la santé, et de répéter que l'alcool est un poison. Vous saurez bien mettre ces leçons à la portée de vos jeunes élèves.

F) Arithmétique.—Ici le champ est vaste. Chaque problème, depuis la simple addition jusqu'aux problèmes d'intérêts composés, peut être une leçon d'anti-alcoolisme. En voici quelques-uns, à titre d'exemples.

1. Un homme gagne \$600.00 par an. Il en dépense \$200.00 en boissons. De combien celle-ci a-t-elle diminué son salaire ?

2. Un homme prend 3 petits verres par jour. Or le verre coûte cinq cents. Pour quelle somme a-t-il bu au bout de l'année ? \$54.75.

3. Et maintenant, étant donné qu'un quartier de bœuf coûte \$7.00, un sac de farine \$2.00, un sac de sel 0.20, une livre de beurre 0.20, une douzaine d'œufs 0.15, une paire de chaussures \$2.50, un chapeau 2.00, un gros pain 0.15, une livre de bonbons 0.20, dresser le compte de ce que cet homme a bu.

4. Si dans une paroisse de 250 familles chacune dépense en moyenne cinquante piastres par an pour la boisson, de quelle somme la boisson appauvrit-elle la paroisse chaque année ? Or il y a sur l'église de cette paroisse une dette de vingt mille piastres. Combien d'années faudrait-il être sobre pour éteindre cette dette ?

5. Un lot du gouvernement dans les cantons de colonisation coûte trente piastres, et il faut à peu près 200 lots pour fonder une paroisse de 1.000 âmes. Combien de ces paroisses nouvelles pourrait-on fonder en dix ans, avec l'argent qui se dépense pour la boisson dans une seule paroisse de 250 familles, en supposant que l'on y boit annuellement en moyenne cinquante piastres par famille.

6. Un homme dépense \$80.00 par année pour la boisson. S'il plaçait cet argent à intérêts composés, quel montant aurait-il au bout de 20 ans, de 40 ans ?

7. Il y a dans le fromage 35% de substance propre à l'alimentation, et dans la bière seulement 2%. Or s'il faut deux livres de fromage pour former la quantité nutritive nécessaire à un repas, combien de gallons de bière faudrait-il boire pour obtenir la même quantité ? L'enfant sera stupéfait de constater qu'il en faudrait près de 80 livres, soit un nombre considérable de bouteilles. Vous lui apprendrez à conclure que la bière ne nourrit pas.

Il vous sera facile de multiplier et de varier à l'infini ces problèmes. Vous ne manquerez pas d'en dégager tous les enseignements qu'ils comportent. Je crois savoir que *L'Enseignement Primaire* contiendra désormais, dans chaque livraison, un ou plusieurs de ces problèmes. Dans la quatrième édition de l'ouvrage déjà cité de M. Rousseau, il y aura aussi après chaque chapitre un problème qui sera comme une démonstration mathématique de la doctrine contenue dans le chapitre.

G) Phrases à apprendre.—Faites apprendre par cœur des maximes brèves, simples et frappantes sur l'alcoolisme ; que quelqu'une de ces sentences soit constamment écrite au tableau noir.

H) Economie et comptabilité domestique.—Voici ce qu'écrivait l'auteur d'*Alcool et Alcoolisme* : « Le grand défaut de nos habitants, dans les campagnes, et de nos ouvriers dans les villes,—défaut qui amène infailliblement l'imprévoyance,—c'est l'absence de calcul, sans lequel il est impossible d'équilibrer le budget de la famille.

Tant qu'il y a de l'argent à la maison, on pige dans le tas, sans s'occuper si les revenus égalent la dépense.

A part quelques rares exceptions, quel est le cultivateur, quel est l'ouvrier capable de répondre exactement si on lui pose la question suivante : « Mon ami, votre terre vaut tant, disons \$3000.00, combien par cent vous rapporte-t-elle ? Mon ami l'ouvrier, quels sont vos revenus, bon an mal an ? » Le nombre en est certainement restreint...

« Si on allait au fond des choses, on trouverait que ce défaut de calcul qui naît de l'imprévoyance est souvent une des causes d'intempérance ; je n'hésite pas à dire que bien des épouses ne pleureraient pas aujourd'hui l'inconduite de leurs maris, si, dès le début, avant que la passion ait été enracinée, alors que ces maris avaient encore le sentiment de la famille, elles avaient mis sous leurs yeux le montant des dépenses occasionnées par l'entrée de la boisson au foyer. » (1)

Inculquez donc à vos élèves, mesdemoiselles, l'idée d'économie, apprenez-leur à tenir des comptes de familles, afin que plus tard ils en prennent la sage pratique. Ce sera la mère surtout à qui incombera ce soin. Préparez en conséquence les petites filles à cette fonction. Et ici je rappelle que l'éducation anti-alcoolique n'est pas seulement pour les garçons, mais que les filles aussi en ont besoin. On n'a pas sans doute ou l'on n'a guère à les empêcher de devenir ivrognes, mais il faut les empêcher d'être la cause que leurs enfants ou leur mari ne le deviennent, lorsqu'elles seront à la tête d'une famille. L'éducation anti-alcoolique qu'elles auront reçue, elles ne manqueront certainement pas, plus tard, de la donner elles-mêmes à leurs enfants. Elles y auront tout in-

(1) *Alcool et Alcoolisme*, 2e éd., p. 42 et suiv.

térêt. Et puis, elles ne pousseront pas leur mari au cabaret, pour n'avoir pas su lui rendre le chez soi agréable, attrayant. Sans doute l'école primaire n'est pas une école ménagère, et il ne faudrait pas vous demander de donner aux fillettes des leçons de cuisine, mais vous devrez du moins leur inculquer qu'une bonne cuisine, un logis propre, un intérieur bien rangé et agréable empêchent l'homme d'aller demander au cabaret et à la boisson des consolations et des joies qu'il ne trouve pas chez lui. Les petites filles n'oublieront pas ces choses, soyez-en sûres.

Dans cet ordre d'idées—l'économie domestique—rentre celle-ci que j'é mets : apprendre aux enfants queiles sont les boissons saines, hygiéniques, économiques, et leur apprendre même à les fabriquer. Ces boissons serviront à recevoir les amis, et aux jours de fête elles paraîtront sur la table à la place du whisky, du gin, etc.

Permettez-moi enfin de porter à votre connaissance les cahiers d'écoles que la maison Rolland vient de mettre sur le marché. La couverture en est illustrée de sujets anti-alcooliques. Or vous savez avec quelle puissance les images parlent aux enfants. Vous pourriez leur mettre ces cahiers entre les mains.

Vous pourriez encore faire apprendre à vos élèves des morceaux de prose ou de poésie et des chants—cantiques et chansons—anti-alcooliques. Le bulletin de « *La Tempérance* » vous fournira tout cela. Ne manquez pas de placer à l'école la belle croix noire de tempérance, d'en rappeler aux enfants le symbole ainsi que le glorieux et consolant mystère, et de réciter avec eux tous les jours les prières de la Société de tempérance de la croix.

CONCLUSION

Voilà, Mesdemoiselles, tel que j'ai pu l'ébaucher, le programme de l'enseignement anti-alcoolique. Il convient de le mettre à exécution, et sans retard. Et que dirai-je pour vous y engager ? Votre intelligence du fléau alcoolique qui ruinera notre peuple s'il n'est aguerri contre lui, votre esprit de religion et de patriotisme sont trop grands pour que vous ne sentiez de votre devoir, de votre strict devoir d'éducatrices de mettre tout en œuvre pour former à la sobriété la génération qui grandit et dont la formation vous est confiée. Qu'ajouterai-je enfin ? Rien autre chose qu'un encouragement chaleureux à entreprendre cette tâche ardue, mais consolante et méritoire, et un remerciement ému pour le bien immense que vous allez faire.

En avant donc, avec courage, les yeux fixés sur le but et sur la croix ! Quelle belle perspective s'ouvre devant votre zèle et vos efforts, et combien digne de solliciter des cœurs de femmes et d'éducatrices ! Formez-nous une génération sobre, formez-nous un peuple sobre, sauvez le pays ! oui, sauvez le pays, car il ne s'agit de rien moins que de cette mission glorieuse. Y serez-vous inférieures ? y serez-vous infidèles ? Non, non, non, je ne le veux pas croire.

Il faut que la prochaine génération soit sobre. Il le faut, entendez-vous ? Il le faut ! Et elle le sera par vous. C'est le mot par lequel je termine, et qui ouvre des horizons à votre zèle et donne des espérances à mon âme :

Le pays sera sobre par vous.

P. HUGOLIN, O. F. M.



NOUVEAUX LIVRES

Parmi les livres que nous avons lus au cours des dernières vacances, deux nous ont laissé des impressions que nous aimons à communiquer à nos lecteurs.

“ **Le Canada. — Les deux races,** ” par M. André Siegfried

Tout d'abord parlons du fameux, et ajoutons fort intéressant livre, de M. Siegfried. Il est divisé en quatre parties : I. La formation psychologique des races canadiennes, où il est parlé de l'Église, de l'École et des Sentiments nationaux. II. La vie politique canadienne. III. L'équilibre des races et la civilisation du Canada. IV. Les relations extérieures du Canada.

Les trois dernières parties du livre sont dignes d'éloges, encore que l'auteur ne semble pas attacher assez d'importance *au rêve* d'une Nouvelle-France ou plutôt d'un Canada français libre et indépendant. M. Siegfried est un observateur intelligent et judicieux qui a réussi à débrouiller parfaitement la situation politique canadienne. Mais ici, faisons une réserve : il est faux, comme l'affirme M. Siegfried, page 193, que « pour la promesse d'un tarif ou le retrait d'un projet de loi menaçant, les hommes d'affaires donnent leur argent, *l'Église met en jeu la puissance de sa propagande.* » Quand l'Église, au Canada, a jugé à propos de s'occuper de politique, c'est parce que la politique s'occupait d'elle, en créant ou en tolérant de mauvaises lois, celles, par exemple, où les intérêts religieux étaient mis en péril. L'Église a pu enjoindre aux fidèles de notre province de donner leur suffrage à des candidats, quel que fût leur parti, qui s'engageraient, devenus députés, à voter pour des mesures assurant, par exemple, la liberté des écoles catholiques, mais elle n'a pas dépassé les limites de ses pouvoirs. Voilà la vérité historique.

M. Siegfried, qui est un protestant et un libre-penseur, traite l'Église purement et simplement comme une puissance politique, affectant d'ignorer le côté divin de la religion catholique. Aussi, tout en reconnaissant que c'est grâce à l'admirable organisation de l'Église de Rome et au Clergé canadien que la race française s'est conservée intacte sur les bords du Saint-Laurent, M. Siegfried prête à cette même Église des motifs peu généreux au point de vue national. C'est ainsi qu'Elle n'aurait sauvé la race française en Amérique que pour mieux la maintenir soumise à ses dogmes (1). Certes, que toujours, depuis 1760, l'Église ait placé au premier rang les intérêts spirituels des Canadiens, nous l'admettons bien. En agissant ainsi, Elle s'est conduite comme une mère véritable à l'égard de ses enfants. Mais tout en veillant à sauvegarder, chez nous, le dépôt de la foi, l'Église, par son clergé, a soutenu et défendu les causes *nationales* du peuple canadien-français. C'est faire injure à l'histoire du Canada français que d'ignorer le rôle patriotique du clergé canadien. Et sur ce point le témoignage d'Étienne Parent et de tous nos historiens rejette bien loin dans l'ombre le témoignage de M. Siegfried.

M. Siegfried semble regretter que l'*Index* protège les Canadiens français contre les mauvais livres que la France nous envoie, et que la province de Québec n'ait pas encore eu son 89. Il constate même, sans trop d'amertume, que le peuple canadien-

(1) *Le Canada*, p. 22.

français, son clergé en tête, désire plutôt relâcher les liens qui nous unissent de loin à la France plutôt que de les resserrer. Il s'agit ici de la France officielle et maçonnique.

Pour résumer, le livre de M. Siegfried est un livre de grande valeur, tant par le style que par la documentation dont il est nourri. Mais au point de vue canadien français, c'est un livre dangereux, en dépit de la sympathie apparente de l'auteur pour notre nationalité. Et cela, précisément parce que M. Siegfried, qui est protestant et libre-penseur, a parlé de l'Eglise de telle sorte que la lecture de son livre est de nature à diminuer, chez les Canadiens français, les jeunes, surtout, le respect, l'amour et l'attachement qu'ils portent à leur mère spirituelle et véritable l'Eglise de Rome, qui resta fidèle aux Canadiens de 1760, alors que leur mère terrestre, la France, les abandonnait sans regret aux vainqueurs. M. Siegfried admettant lui-même que l'Eglise seule peut assurer le triomphe final du peuple canadien-français, il nous permettra donc de ne point conseiller à la jeunesse canadienne de lire son livre, au contraire, de les mettre en garde contre cet ouvrage, puisque plusieurs de ses pages sont injustes pour l'Eglise et entachées de fausses doctrines. Nous, les Fils du Saint-Laurent, nous n'oublions pas que l'Eglise est tout à la fois notre lumière et notre force.

"Papineau, 1786-1871," par Alfred Decelles

Voilà une biographie qui mérite sans conteste les louanges que l'on a adressées à l'auteur, M. DeCelles, conservateur de la bibliothèque du parlement fédéral. Dans cette biographie de *Papineau*, toute l'époque mouvementée qui s'étend de 1791 à 1840 est étudiée avec une scrupuleuse exactitude. Dans un style sobre et précis, M. DeCelles expose les événements politiques qui se sont déroulés dans le Bas-Canada à la fin du 18e siècle et dans la première partie du 19e. L.-J. Papineau, le célèbre tribun canadien, est l'acteur principal du grand drame qui se joue entre les vaincus de 1759 et l'oligarchie anglaise qui s'est abattue sur Québec comme des vautours sur un cadavre abandonné.

M. DeCelles est un historien impartial. Après avoir blâmé la morgue hautaine des premiers gouverneurs, surtout les agissements de la bureaucratie anglaise qui voulait gouverner le Canada sans se soucier des Canadiens, l'auteur de *Papineau* signale les grandes fautes du célèbre patriote. Papineau n'aurait pas dû répondre par la violence aux avances de Lord Gosford, successeur de Lord Aylmer. Avec un peu plus de tact, la douloureuse équipée de 1837 et celle encore moins justifiable de 1838, auraient pu être évitées. Néanmoins, M. Decelles rend un hommage mérité au grand Canadien qui incarna jusqu'à 1834 toutes les revendications de ses compatriotes, à une époque où leur existence nationale était en danger. C'est pourquoi le jugement sévère que l'auteur de *Papineau* porte sur son héros pour le triste rôle qu'il joua dans la politique canadienne après son retour de l'exil, n'a que plus de valeur. Papineau revient de France en 1847. A partir de cette date, il est le vilain génie de sa race. Lavoie et Morin, ces deux sauveurs de notre nationalité sous l'Union, n'ont fait que s'efforcer de le rendre plus acharné que leur ancien chef, devenu radical, à l'instar des démocrates français.

Papineau mourut à Montebello, en 1871, à l'âge de 85 ans, sans s'être réconcilié avec le prêtre. Son corps, veuf des bénédictions de l'Eglise, repose dans un coin du

domaine familial, isolé des dépouilles de ses contemporains, qui dorment en terre bénite.

C.-J. M.

MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

L'accueil fait à nos *leçons de rédaction*, dont quelques-unes ont été reproduites en langue espagnole jusque dans la République Argentine, nous engage à continuer dans la même voie.

Nous conseillons vivement aux institutrices, surtout aux débutantes, de relire tout ce que nous avons déjà écrit au sujet de *l'enseignement de la rédaction* durant les *trois années scolaires* dernièrement écoulées. Nous le répéterions inutilement, puisque la collection de *L'Enseignement Primaire* se conserve dans chaque école.

Sans autre préambule, entrons immédiatement en matière, donnant une leçon dans le même genre que celles qui ont précédé.

M. Mes enfants, voulez-vous me dire de quoi sont faites les vitres de nos fenêtres ?

El. Elles sont faites de verre.

M. Pourriez-vous me citer d'autres objets qui sont aussi faits de verre ?
Les carafes, les bouteilles, les lunettes, les verres à boire sont aussi faits de verre.

M. Et d'où vient le verre ?

(Les élèves ne le savent pas).

Mes enfants, je vais vous le dire ; écoutez attentivement, afin d'être capables de le dire ensuite vous-mêmes.

Le verre n'est autre chose que du sable que l'on a fait fondre au feu avec de la soude ou de la potasse.

La potasse, comme la soude, est une sorte de sel blanc qu'on retire des cendres de bois. C'est ce que, dans le langage ordinaire, on appelle le lessis.

Vous avez peine à croire que l'on fasse fondre du sable ? Rien n'est plus vrai cependant : on met le sable avec de la soude ou de la potasse dans des creusets, sorte de grands vases en terre qui peuvent aller au feu sans se briser, comme la terre blanche avec laquelle on fait des pipes. Ces creusets sont placés sur des grands fourneaux faits exprès où le feu est rendu très ardent par d'énormes soufflets comme ceux des forgerons.

Le mélange fond et forme une pâte transparente qui est le verre et qui se durcit en refroidissant.

Pourriez-vous maintenant écrire quelques phrases pour exprimer ce que nous venons de dire au sujet du *verre* ?

Voyons, mettez-vous à l'œuvre. Écrivez les mots que je vais vous dire : (*Les élèves écrivent*) *vitres, carafes, bouteilles, lunettes, verre, sable, soude, potasse, creuset, fourneau, pâte transparente*. Ces mots sont les expressions des *principales idées* dont vous avez besoin pour composer ce que vous avez à exprimer en rédigeant.

(Les élèves rédigent alors seuls et produisent quelque chose comme ce qui suit) :

Les vitres de nos fenêtres, les carafes, les bouteilles, les lunettes sont faites de verre.

Le verre n'est pas autre chose que du sable fondu avec de la potasse ou de la soude, dans des creusets placés sur des fourneaux faits exprès.

Sous l'action d'un feu ardent, activé par de gros soufflets comme ceux des forges, le sable et la potasse fondent ensemble et forment une pâte molle et transparente qui est le verre et qui se durcit en refroidissant.

M. Maintenant, mes enfants, je vais vous dire comment on travaille le verre pour en faire toutes sortes d'objets.

Vous avez déjà fait des bulles d'eau de savon avec une pipe ou un brin de paille. L'ouvrier qui travaille le verre s'y prend de la même manière.

Il a pour outi! un long tube de fer, sorte de bâton creux qu'on appelle une *canne*.

Il plonge un bout de la canne dans le creuset et il en retire une petite boule de verre fondu, rouge comme du feu.

Il souffle alors avec la bouche par l'autre bout de la canne et la boule grossit et se gonfle comme la goutte d'eau de savon dont nous parlions plus haut.

L'ouvrier donne à cette boule de verre, qui est molle, la forme qui lui plaît ; il en fait des verres à boire, des carafes, des globes.

Mais vous allez peut-être penser que les vitres sont plates et qu'on les fait d'une manière différente ? On les fait pourtant de même, seulement on souffle des boules beaucoup plus grosses, on les allonge en faisant tourner la canne au bout du bras, on les coupe ensuite et on les aplatit comme une feuille de papier.

Je vois le petit Jules qui pense : mais comment peut-on couper du verre ?

Pour couper le verre qui est brûlant en sortant du creuset, il suffit de passer dessus, à l'endroit où on veut le couper, un morceau de *fer froid*. Le verre ne peut passer brusquement du chaud au froid sans casser. Ainsi, lorsqu'il est chaud l'attouchement du fer froid produit une cassure ; lorsqu'il est froid l'attouchement d'un fer bien chaud produirait le même effet.

Les vitriers coupent le verre avec un petit morceau de diamant qui est plus dur que le verre et peut le rayer et l'entamer.

Maintenant vous allez écrire encore quelques mots qui vous rappelle-

ront les principales idées dont vous avez besoin pour rédiger ce que nous venons d'expliquer.

Ecrivez : *tube de fer, canne, boule de fer fondu, soufflage de cette boule, manière de l'allonger, de la couper, de faire la vitre, action du froid sur le verre chaud, du chaud sur le verre froid, diamant.*

(Les élèves font ensuite la rédaction comme dans la première partie et produisent quelque chose comme ce qui suit) :

Pour faire toutes sortes d'objets en verre, l'ouvrier se sert d'un long tube de fer creux appelé canne. Il plonge un bout de cette canne dans le creuset. Une petite boule de fer fondu reste au bout de la canne. L'ouvrier souffle alors par l'autre bout de la canne et la boule de verre se gonfle. Le verre chaud étant mou, cela permet de lui donner toutes les formes qu'on désire et de faire des bouteilles, des carafes, des globes. Pour faire les vitres, on souffle les boules plus grosses, on les allonge et on les coupe en passant dessus un morceau de fer froid.

Le verre ne peut passer brusquement du chaud au froid sans casser.

Le passage brusque du froid au chaud le fait casser de même.

On se sert pour couper les vitres d'un petit morceau de diamant qui est beaucoup plus dur que le verre et qui peut y faire une entaille.

Cet exercice un peu long pourra servir pour deux leçons.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

The new Course of Study has the following with respect to common fractions in the Fourth Year : « *Common Fractions : reduction, addition, subtraction, multiplication, and division of fractions whose denominator does not exceed 12.* »

In the June *Enseignement Primaire*, we treated of addition and subtraction of fractions no denominator exceeding 12. In the present number, we shall take up multiplication of fractions.

The first case to be explained is *the multiplication of a fraction by a whole number*. Unfortunately many teachers give no explanations whatever on this point ; to do so is, in their minds, a foolish and sinful waste of time and of breath ; they give the *rule* with a certain number of examples ; when spoken to about developing the child's intelligence by leading him to observe, to compare, and to reason, if they deign to answer, they will state that the talk about making the child understand is downright nonsense, that if the child can find the answers as in the book, he is all right, and that the

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

rest is vanity and emptiness. It may happen, though it is not probable, that some among our readers may remark : « These are exactly our sentiments, we do not expect the child to understand, we wish him to learn ». To such as hold this opinion we say : « What you call teaching is training, not such training as should be given to children, beings with an intelligence waiting to be developed, but to animals, cats and dogs for instance. »

HOW TO PROCEED :—By carefully prepared questions, lead the child to perceive : (a) which is the greatest of several fractions having the same denominator and different numerators :—to express the result of his observations in a single sentence : *the greater the numerator of a fraction the greater the fraction.*—Then by carefully chosen examples bring the child to discover and to formulate the rule : *to multiply a fraction by a whole number, multiply the numerator of the fraction by the whole number.*

EXAMPLES :—Which is the greater of the following fractions : $\frac{1}{2}$ or $\frac{2}{2}$? Which is the greatest of the following $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{3}$? Which comes next ? Of the following $\frac{1}{4}$, $\frac{2}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{4}$, which is the greatest ? which comes next ? Etc., etc. Which is the greatest of the following ? $\frac{1}{5}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{4}{5}$? Which comes next ? Etc., etc. Which is the greatest of the following $\frac{1}{6}$, $\frac{2}{6}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{4}{6}$? Etc., etc.

In general, of several fractions having the same denominator and different numerators, which is the greatest ? Of several fractions having the same denominator and different numerators, the greatest is the one which has the greatest numerator. Give examples.—*Ans.* $\frac{5}{6}$ is greater than $\frac{2}{6}$.— $\frac{7}{8}$ is greater than $\frac{4}{8}$, etc., etc.

If the numerator of a fraction grows larger while the denominator remains the same, what effect does this change of numerator produce on the fraction ? The fraction grows larger.

If the numerator is doubled or multiplied by 2, what effect does this produce on the fraction ? The fraction is doubled or multiplied by 2. Give examples. *Ans.* $\frac{2}{7}$ with the numerator multiplied by 2, becomes $\frac{4}{7}$; the new fraction $\frac{4}{5}$ is twice the first one $\frac{2}{5}$.— $\frac{3}{8}$ with the numerator multiplied by 2, becomes $\frac{6}{8}$; the new fraction $\frac{6}{8}$ is twice the first one $\frac{3}{8}$.

If the numerator is trebled or multiplied by 3, what effect does this produce on the fraction ? The fraction is trebled or multiplied by 3. Give examples. *Ans.* $\frac{2}{7}$ with the numerator multiplied by 3, becomes $\frac{6}{7}$; the new fraction $\frac{6}{7}$ is 3 times the first fraction $\frac{2}{7}$.— $\frac{3}{12}$ with the numerator multiplied by 3 becomes $\frac{9}{12}$; the new fraction $\frac{9}{12}$ is 3 times the first fraction $\frac{3}{12}$. Etc., etc., etc.

Question : How is a fraction multiplied by a whole number ? *Ans.* A fraction is multiplied by a whole number by multiplying the numerator of the fraction by the whole number.

(b) By carefully prepared questions lead the child to perceive which is the greatest of several fractions having the same numerator and different denominators ;—to express the result of his observations in a single sentence :

the less the denominator of a fraction, the greater the fraction.—Then by well chosen examples lead the child to discover and express in his own words the rule : *to multiply a fraction by a whole number, divide the denominator by the whole number.*

EXAMPLES :—Of the following fractions, which is the greater : $\frac{1}{2}$ or $\frac{1}{3}$? Of the following which is the greatest $\frac{2}{3}$, $\frac{2}{4}$, $\frac{2}{5}$? $\frac{3}{4}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{3}{7}$? $\frac{4}{5}$, $\frac{4}{6}$, $\frac{4}{7}$, $\frac{4}{8}$, $\frac{4}{9}$? Etc., etc., etc.

If the denominator of a fraction becomes smaller, what effect does the change produce on the fraction ? The fraction becomes larger. If the denominator of a fraction is divided by a whole number, how does the division affect the denominator, and how does it affect the fraction ? The denominator becomes smaller and the fraction becomes larger.

If the denominator of the fraction $\frac{1}{4}$ be divided by 2 what does the fraction become ? $\frac{1}{2}$. Has the fraction become greater or less ? It has become greater, for $\frac{1}{2}$ is greater than $\frac{1}{4}$? One half is how many times $\frac{1}{4}$? Twice. By dividing the denominator of $\frac{1}{4}$ by 2, what is done to the fraction ? The fraction is multiplied by 2.

Perform the following multiplications in the same manner : $\frac{3}{4} \times 2 = ?$
Ans. $\frac{3}{2} = 1 \frac{1}{2}$. $\frac{1}{6} \times 2 = ?$ *Ans.* $\frac{1}{3}$. $\frac{1}{8} \times 4 = ?$ *Ans.* $\frac{1}{2}$. $\frac{5}{12} \times 2 = ?$ *Ans.* $\frac{5}{6}$. $\frac{5}{12} \times 4 = ?$ *Ans.* $\frac{5}{3} = 1 \frac{2}{3}$. Etc., etc.

Can $\frac{4}{9}$ be multiplied by 2 in the same manner ? No. Why cannot $\frac{4}{9}$ be multiplied by 2 in the same manner ? Because the denominator 9 is not exactly divisible by 2. Find a certain number of examples of fractions which cannot be multiplied by whole numbers by dividing the denominators by the whole numbers. *Ans.* $\frac{3}{8} \times 5$; $\frac{4}{7} \times 3$; etc., etc. From all the above examples what rule may be drawn with respect to the multiplication of a fraction by a whole number ? Second rule : *To multiply a fraction by a whole number multiply the numerator by the whole number, or, whenever it is possible to do so, divide the denominator by the whole number.*

To multiply a mixed number by a whole number, first multiply the fraction by the whole number and add the product found to that of the whole number of the multiplicand by the multiplier.

Example :— $8 \frac{5}{12} \times 4 = ?$ Solution $\frac{5}{12} \times 4 = \frac{5}{3} = 1 \frac{2}{3}$; $8 \times 4 = 32$; $32 + 1 \frac{2}{3} = 33 \frac{2}{3}$. *Answer.*

NOTE.—In the October number we shall treat of the division of a fraction by a whole number.



Tableaux noirs et tableaux verts

MONSIEUR LE RÉDACTEUR

de *L'Enseignement Primaire*.

Monsieur,

Je crois que vous rendrez service au personnel enseignant et aux commissions scolaires en leur faisant connaître un moyen tout à fait économique et commode pour se procurer de bons tableaux sur lesquels la craie prend très bien et s'efface facilement avec une brosse de feutre ou une flanelle.

Voici le procédé, et il a été appliqué avec beaucoup de succès, sur ma recommandation, dans plusieurs écoles de mon district.

On colle sur une surface unie, mur ou bois, voire même sur de vieilles cartes mises de côté, du bon papier vert à rideau, de couleur foncée, mais sans lustre. Ce papier se pose de la même manière que le papier à tapisser : au bout de deux heures le tableau est prêt à servir. Le vert n'est pas la couleur classique, mais le vert est préférable au noir, c'est une couleur plus agréable à l'œil.

Dans plusieurs écoles de mon district on a placé un grand tableau vert en face des élèves sur le pan de mur non vitré, ensuite on a posé aussi des tableaux de chaque côté dans les trumeaux. Cela n'a presque rien coûté.

Neuf fois sur dix les tableaux noirs en bois ne valent rien, ils ont une surface trop lisse et la craie ne veut pas prendre, ou la craie ne s'efface pas : ils reflètent la lumière comme un miroir : ce qui empêche de lire ce qui est écrit dessus. Le papier vert à rideaux n'a aucun de ces défauts et il ne coûte presque rien, 4 à 6 centins la verge carrée.

Le tableau noir (ou vert) est l'objet pédagogique le plus important de l'école : il passe avant les cartes et les livres.

Si les tableaux noirs sont défectueux ou mal placés, c'est un mauvais signe pour les commissaires : et peut-être pour l'institutrice, et les primes passent à d'autres.

Quand je visite une école, je commence ordinairement mon inspection par l'examen des tableaux noirs. Je regarde s'ils sont en ordre, s'ils sont bien placés et si on les utilise comme il faut. Il me semble que c'est un bon moyen pour se faire une idée des méthodes en usage et de l'esprit pédagogique qui règne dans l'école.

Bien à vous.

B. LIPPENS, I. E.

142, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

L'école ménagère de Saint-Pascal

Comme sa devancière de Roberval dirigée par les Dames Ursulines, l'École ménagère de Saint-Pascal, comté de Kamouraska, a déjà conquis l'estime du public. Confiée aux soins des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, cette institution terminait solennellement, en juin dernier, sa première année d'enseignement ménager. A cette occasion, une grande fête eut lieu à l'École ménagère. Deux ministres du gouvernement provincial, les honorables MM. Roy et Tessier, assistaient à cette séance. Des discours intéressants furent prononcés par le fondateur de l'École ménagère de Saint-Pascal, M. l'abbé Beaudet, curé de cette paroisse et par les ministres.

Nous aimons à citer du discours de M. l'abbé Beaudet, les paroles remarquables qui suivent :

« La plupart des jeunes filles qui font leur couvent entre 8 et 18 ans, sont destinées pour tout le reste de leur vie, à tenir une maison proprement, à préparer convenablement et à point les repas de la famille, à présider à la confection, au blanchissage et repassage du linge, à s'occuper de tous ces multiples soins qui devront procurer le con-

fort et l'aisance à tous les membres d'une famille, qu'on sera tenu de surveiller au prix de mille sacrifices du jour et de la nuit. Quel labeur ! messieurs.

« Et les parents, qu'ils soient de modeste aisance ou de riches héritiers, forcent le convent de n'enseigner à leurs filles que les lettres et les arts d'agrément : cependant ces mêmes parents voudraient qu'à leur sortie du convent leurs demoiselles fussent passées maîtresses en travail manuel, art culinaire, etc... et dans l'art bien plus difficile, et qui s'apprend toujours après coup, d'élever les enfants. C'est demander à la Providence un miracle pour chaque cas ; c'est vouloir récolter là où rien n'a été semé. Aussi quels désastres dans beaucoup de familles canadiennes, deshonorées dans leurs enfants ! Que de mariages désumis parce que la femme n'a pas su attacher son mari au foyer par une nourriture bien préparée et une maison bien dressée ! Les statisticiens belges n'ont-ils pas constaté que les ivrognes et les mauvais maris étaient bien rares dans les ménages où l'épouse était cuisinière distinguée et femme d'intérieur !

« Nos résultats en agriculture sont loin d'être en proportion des sommes dépensées depuis 40 ans pour faire fleurir cet art, base de la prospérité d'un pays. Les efforts pécuniaires ou persuasifs tentés pour enrayer l'émigration, sont presque nuls dans leurs résultats pratiques.

« L'ivrognerie, l'alcoolisme, démoralisateurs et destructeurs plus puissants et plus sûrs « que la guerre, la peste et la famine ensemble », a dit le grand Gladstone, lèvent fièrement la tête dans notre jeune pays, et menacent de l'étouffer dans son adolescence, comme la traite de l'eau-de-vie l'avait menacé à son berceau.

« Un luxe effréné épuise le reste de nos faibles ressources.

« En face de ces maux qui font saigner tout cœur de patriote, l'Église et les hommes de bonne volonté peuvent tenter quelques remèdes, obtenir quelques commencements de succès. Mais pour arriver à une amélioration permanente et durable, il faut instruire le peuple, surtout la femme, il faut intéresser la femme à l'agriculture pour qu'elle y secorde et encourage son époux. Il faut faire aimer à la femme son « At home », en lui enseignant à l'orner tant intérieurement qu'extérieurement ; à l'enrichir d'un parterre, d'un potager, d'un verger, d'une basse-cour bien « garnie », etc.

« Il faut enseigner à la femme beaucoup d'hygiène, un peu de chimie pratique : entre autre les propriétés utiles ou nuisibles de chaque aliment et breuvage, et particulièrement de toutes les boissons fermentées ou distillées, au point de vue de la nutrition, de la santé, du bonheur ou malheur d'elle-même et des siens.

« Il faut prouver à la femme que l'économie bien entendue, qui tout en donnant à chaque membre de la famille le nécessaire et le convenable... et procurant santé et bonheur à tous, trouvera moyen de faire une réserve pour les vieux jours ou les temps de chômage, fera rejaillir sur elle-même plus d'éclat, plus de gloire que tous ces certificats dont se parent tant de femmes vaines.

« Voilà l'utilité, la nécessité des Ecoles ménagères. C'est là seulement que s'infiltrera dans le cœur et l'esprit de la jeune fille l'amour de sa maison future, et la science pratique par laquelle elle saura la rendre vraiment attrayante à tous ceux qui l'habiteront et faire leur bonheur. »

Le Secrétaire de la Province, l'honorable M. R. Roy, parlant avant M. l'abbé Beaudet, avait dit avec non moins de raison :

« Fénelon, ce grand éducateur qui s'intéressait à tout ce qui peut améliorer le sort des différentes classes sociales, Fénelon énonçait un jour cette grande vérité : « Ce sont les femmes qui ruinent ou entretiennent les maisons par la façon dont elles règlent tous les détails des choses domestiques. »

« Si l'homme, le plus souvent chargé des travaux du dehors, pourvoit aux besoins de la famille, il appartient à la femme de bien employer les ressources procurées par son travail, pour en tirer autant d'abondance et de bien-être qu'il se peut. Aussi, en enseignant aux jeunes filles dans les écoles ménagères, l'économie domestique, c'est-à-dire la science du bon ordre dans les intérêts privés et le gouvernement de la maison, on leur enseigne, par là-même, à bien employer et à utiliser, lorsqu'elles seront mères de famille, le salaire et l'épargne du pauvre cultivateur et du pauvre ouvrier, tous deux obtenus, le plus souvent, qu'au prix d'un labeur très pénible. En vain, dira-t-on, que la plupart de ces choses ne s'apprennent bien que par l'usage dans la famille. Cela est vrai en théorie, étant données certaines conditions aussi exceptionnelles qu'idéales

mais, en fait, la pratique est défectueuse chez un très grand nombre; les notions courantes ont besoin d'être rectifiées : par l'enseignement seul, on a chance d'en répandre de plus correctes, ce qui n'est pas d'une médiocre importance pour les progrès non seulement du bien-être privé, mais de la fortune publique. »

Les Sœurs de la Congrégation, directrices de l'École ménagère de Saint-Pascal, reçoivent des éloges bien mérités pour tout le bien qu'elles accomplissent dans leur nouvelle œuvre.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Cent quarante et unième réunion de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval

Le 27 janvier 1906, sous la présidence de M. L.-P. Goulet, vice-président

La séance est ouverte à dix heures. Membres présents : MM. les abbés Ths-G. Rouleau, prêtre, principal et J. Fleury, prêtre, ass-principal ; MM. John Ahern, C.-J. Magnan, J.-D. Frève, Nérée Tremblay, Ths Blais et Antonio Lesage, professeurs à l'École normale Laval ; MM. Lionci Bergeron, J.-M. Côté, J.-M. Turcotte et G.-E. Marquis, inspecteurs d'écoles ; MM. S.-E. Dorion, T. Simard, E. Gauvreau, L.-P. Goulet, Achille Goulet, J.-G. Tremblay, L.-Ed. Boily et autres instituteurs, ainsi que M. l'abbé Grenier, maître d'études et les élèves-maitres de l'École normale Laval.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté.

M. S.-E. Dorion fait part à l'assemblée d'une nouvelle qu'il a apprise au département de l'Instruction publique et qui veut que les instituteurs soient exclus du bénéfice des primes que le gouvernement vient d'instituer pour récompenser les institutrices ayant plus de 15 ans d'enseignement dans les écoles sous contrôle.

Bien que l'arrêté ministériel relatif à ces primes ne contienne que le mot *institutrices*, comme y ayant droit, la plupart des membres de l'Association sont d'opinion qu'il n'y a là qu'un oubli involontaire de la part du rédacteur de cet arrêté, et que le gouvernement Gouin n'entend pas faire une distinction aussi subtile pour les instituteurs. (En juillet, depuis cette date, les instituteurs ont reçu la prime tout comme les institutrices.)

Il est alors délégué deux membres de l'Association, MM. L.-P. Goulet et S.-E. Dorion pour aller s'informer auprès du Secrétaire de la province, de l'esprit de l'arrêté ministériel à l'égard de ces gratifications, et pour lui demander de faire jouir les instituteurs de cet avantage, si ce droit ne leur est pas déjà acquis.

Un débat s'engage ensuite à propos de la distribution de ces primes, entre MM. A. Goulet, N. Tremblay, John Ahern, C.-J. Magnan, L. Bergeron et A. Lesage. La discussion se termine sans qu'on en vienne à aucune conclusion.

Puis on aborde le sujet suivant : « Que pourrait-il être fait pour aider à l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles modèles de garçons sous la direction d'un instituteur, dans nos campagnes ? »

M. J. Ahern propose, secondé par M. A. Lesage : « Que l'Association siége en comité général pour étudier cette question. » Adopté.

Après délibération, on décide de nommer un comité spécial, chargé d'étudier cette question, et lequel devra faire rapport à l'Association. Les membres de ce comité sont choisis parmi les différentes classes du corps enseignant : pour les inspecteurs d'écoles, M. G.-E. Marquis ; pour les professeurs de l'École normale Laval, M. Nérée Tremblay ; pour les instituteurs des écoles primaires, MM. S.-E. Dorion et L.-P. Goulet.

L'Association s'étant reformé en assemblée générale, on discute : « Quels sont les avantages et les inconvénients des concours entre les écoles d'une même paroisse ou d'un même district ? »

Tout en reconnaissant que le principe qui est à la base de ces concours est bon en soi, et qu'il est de nature à stimuler les enfants au travail, en créant de l'émulation, il est aussi constaté, d'après l'expérience d'un grand nombre d'instituteurs, qu'ils ont plusieurs mauvais côtés, en donnant lieu à des abus regrettables. Par exemple, afin de sortir victorieux de ces concours, il arrive presque toujours que les élèves seront surmenés et forcés de subir un gavage intellectuel qui ne leur profitera en aucune façon; de plus, on emploiera souvent aussi des moyens plus ou moins honnêtes pour décrocher la palme; des injustices seront commises et des jalousies, des rancunes s'en suivront.

En somme, à moins que ces concours ne soient dirigés par une personne tout à fait compétente et possédant la confiance absolue de tous les intéressés, il vaut mieux s'en abstenir.

Pour la séance du mois de mai, les sujets de discussion suivants sont inscrits, et tous les membres de l'Association sont priés de se préparer en conséquence : « 1° De la création des certificats d'études. » 2° « Comment et dans quelle mesure doit s'enseigner l'analyse grammaticale et logique ? »

M. Achille Goulet s'engage aussi à donner une conférence sur un sujet pédagogique, tout en se réservant le droit d'en faire le choix.

Puis la séance est ajournée au dernier samedi du mois de mai suivant.

H. NANSOT,

Président.

G.-E. MARQUIS,

Secrétaire.

123^e conférence des Instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier, le 25 mai 1906

Étaient présents : M. J.-O. Cassegrain, président ; M. D. Malone, vice-président ; M. l'abbé Naz. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. l'abbé Ph. Perrier, visiteur des Écoles catholiques de Montréal ; M. l'abbé Desrosiers, assistant-principal de l'École normale Jacques-Cartier ; les Révérends Frères Euphrone, Ludovic, Armand Francis, Louis-Gabriel et Sabius ; MM. les principaux H.-O. Doré, L.-A. Primeau, A.-Leblond de Brumath, J.-V. Desaulniers, Jos.-J. Maguire, L.-J.-O. Doré et A. Létourneau ; M. l'inspecteur B. Lippens ; MM. les professeurs de dessin Charles Gill, Ludger Larose, J. Paradis, J.-T. Franchère, Jos. Saint-Charles, Henri Beau, R. Bêliveau et U. Lamarche ; M. le professeur des travaux manuels P. Michal ; M. le professeur de gymnastique H. S. Scott ; M. le conférencier agricole O.-É. Dallaire ; MM. les professeurs de l'École normale Jacques-Cartier : Nap. Brisebois, R.-Z. Beaulne, N. Chabot ; MM. les instituteurs de l'Académie commerciale du Plateau : N. Latrémonille, J.-R.-E. Ducharme, J.-P. Thibault, Henri Valois, Geo. Famelart, Frs. Liénard, P.-E. Smith, L.-J. Jasnin, J.-P. Labarre ; de l'école Montcalm, Wm Elie, J.-A. Primeau, H.-L. O'Donoghue, J.-E. Bernier, A. N. Allaire, J.-L. Tremblay, L.-P.-J. Jasmin, J.-B. Paquet, J.-P. Laberge, John-N. Manning, J.-M. Tremblay, A.-B. Charbonneau, A. P. Gélinas, J. Hogan ; de l'école Champlain : David Brisebois, I.-C. Saint-Amour, C. Leblanc, Gonz. Ducharme, Zotique Guérin, Ovide Roy, Louis-E. Warren, A. Cléroux, S. Boutin, Avila Bêlisle ; de l'École Sarsfield : A.-L. Augé, T.-J. Courtney, J.-M. Dionne, Nap. Bêlisle, R. Pagé, N.-E. Gobeil ; de l'école Belmont : J. McCullen, R.-J.-L. Cud-dily, I.-S. Mavnard, I.-J. Tynan, H. Mondoux, J.-W. Meloche, G.-E. Pagé, J.-A. Archambault, J.-T. McCarthy ; de l'école Olier C.-J. Miller, A.-C. Miller, I.-A. Brisebois, J.-H. Bergeron, W.-L. O'Donoghue, Jos. Payment, G.-A. Fendall, W. Barthelemy, Méd. Lanctot ; de l'éc le Peter-Murphy : Wm. Gallagher, T.-S. Banks, J.-J. Fahey, T.-K. Brennan, W.-J. Brennan, H. Rondeau, J.-A. Morin, Jos.-B. Desaulniers ; de l'école Saint-Denis : J.-O. Beauchemin, V.-E. Guevremont, G.-A.-C. Trudel, J.-T. Le-

brun, L. Da Sylva ; de l'Académie de la ville de Saint-Jean : P.-Z. Nadon, J.-H. Nadon, G. Marien, Geo.-A. Brulé, Max. Frédéric ; de la campagne et de la banlieue : J.-D. Langevin, L. Longtin, J.-M. Brosseau, R. Coulombe, A. L. Gareau, J.-A. Dupuis, J.-A. Lagarde, J.-B. Martel, J.-D. Guérin, Jos. Boulé, J.-T. Dorais ; enfin, tous les élèves-maitres de l'École normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la cent-vingt-deuxième conférence est lu et adopté.

M. J.-N. Perreault, président sortant de charge et délégué à la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, fait un résumé des opérations de l'année courante. Le rapport est très satisfaisant. Il accuse un surplus considérable : \$1.062.44. Ce dernier additionné à ceux des années précédentes forme le total de \$8.788.33. Il a été ajouté au capital \$347.97 ce qui met le fonds capitalisé actuel à 189.174.34 portant intérêt à un taux de cinq pour cent.

C'est donc un montant d'à peu près \$200.000.00 qui se trouve être au crédit du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire dans le Trésor de la province. Au point de vue législatif, la commission a proposé et résolu que l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 496 de la loi de l'Instruction publique :

« En cas de mort du fonctionnaire pendant la dite période de dix à vingt ans de service, le remboursement se fera aux héritiers légaux du défunt. »

Le rapport du trésorier de l'Association n'est pas aussi florissant. Il prouve l'humble condition des instituteurs et la modicité de leurs ressources. Espérons que la petite balance qui reste en caisse sera grossie par les contributions annuelles.

Le quatrième ordre du jour : Election des officiers, fournit à plusieurs membres l'occasion de faire acte d'humilité. M. L.-P.-J. Jasmin, invoquant les mérites et les services de M. J.-N. Perrault, propose que ce dernier soit maintenu en charge et des applaudissements appuient cette motion. M. Perrault calme cependant cet enthousiasme. Il ne veut pas accaparer, dit-il, les honneurs. En vue des fêtes qui auront lieu au cours du prochain exercice, il importe que la présidence de l'Association soit donnée au plus digne, et il suggère le nom de M. J.-O. Cassegrain comme doyen des instituteurs et le père, pédagogique du moins, de la plupart de ceux qui prendront part à la double fête des cinquantenaires de l'École normale Jacques-Cartier et de l'Association.

Il était difficile de ne pas souscrire à une telle suggestion, M. J.-V. Desaulniers propose alors, appuyé par M. Jasmin, le vénérable vieillard à la charge présidentielle. Une véritable acclamation révèle l'approbation de tous. L'exemple est contagieux. Proposé pour une réélection, le vice président, M. J.-J. Maguire, usant de son privilège, refuse un nouveau terme et propose M. D. Malone. Appuyée par M. W.-J. Brennan cette motion est adoptée.

Le secrétaire et le trésorier sont tous deux réélus, le premier, sur proposition de M. H. Mondoux, appuyé par M. J.-P. Labarre, le second, sur motion de M. Labarre, appuyé par MM. Thibault et Maguire.

Avis de motion est alors donné par M. J.-V. Desaulniers, qu'il proposera à la séance du soir l'élection d'un comité de régie composé de neuf membres, tel qu'il existait autrefois.

Le nouveau président prend ensuite possession de sa charge aux applaudissements de l'assemblée. Quelques mots émus de reconnaissance répondent à ces marques d'amitié. Il invoque son âge, ses cheveux blancs pour les « *gaucheries* » qu'il ne manquera pas de commettre dans l'exercice de ses fonctions. Il en rejette d'avance toute la responsabilité, dit-il, sur l'Association qui le force à accepter le poste honorifique qu'on lui confie. On applaudit, on sourit et tout le monde semble heureux. Est-ce la perspective des fêtes qui se préparent ? est-ce l'heureux choix des nominations ? Les deux à la fois probablement.

Des souvenirs de deuils viennent calmer pourtant les joies du présent. L'assemblée en est au chapitre des motions, et suivant une louable coutume, des condoléances sont adressées par l'Association aux familles des membres éprouvés. D'année en année la liste s'allonge. La présente est longue : tour à tour des instituteurs se lèvent et proposent, appuyés par un ou deux confrères que des sympathies soient offertes à leurs confrères en deuil. C'est une consolation et un lien de solidarité qui, dans les heures d'épreuves, sont toujours sentis par ceux qui en sont l'objet.

Pour faire trêve à ces tristesses, et montrer une fois de plus la versatilité du cœur humain, M. H. Moadoux propose un vote de remerciements aux officiers sortant de charge et à ceux qui sont continués.

Le même, appuyé par M. J.-N. Perrault, propose également qu'un autre vote soit offert à M. l'abbé Dubois et à M. J.-V. Desaulniers à l'occasion de leur nomination comme membre du Conseil de l'Instruction publique. Ces deux motions sont unanimement adoptées.

M. J.-N. Perreault propose que, vu le surcroît d'ouvrage occasionné par les prochaines fêtes, la somme de quinze piastres soit votée à M. le Secrétaire. Adopté.

Une seconde motion du même auteur soulève une longue discussion. Afin de régulariser la position des professeurs spéciaux non diplômés, qui assistent aux conférences et désirent appartenir à l'Association, M. Perrault propose qu'ils soient admis membres honoraires seulement.

Cette motion n'a pas l'heur de plaire à M. J.-V. Desaulniers qui se fait le champion des professeurs visés, et, la constitution de l'Association en main, il cherche à prouver, en vertu de l'article deuxième, l'inconstitutionnalité de la motion. MM. Lippens, Leblond de Brumath, Brisebois et Charbonneau se mêlent à la discussion qui finalement est ajournée à la séance de l'après-midi. En ce moment le dîner sonne et la séance est également ajournée à deux heures du soir.

SEANCE DU SOIR

A deux heures précises, M. le président prend son siège et ouvre la séance en présentant à l'auditoire M. Alex. Laing, de Detroit, Ont, qui vient nous parler cosmographie. A l'aide d'une invention très ingénieuse, il explique les différents mouvements de notre système planétaire. L'appareil se compose de quatre sphères représentant le Soleil, la Terre, la Lune et Vénus, et il fonctionne de façon à présenter la différente position de ces corps aux diverses époques de l'année. Il serait à désirer que chaque école possédât au moins un de ces appareils qui aideraient beaucoup à la compréhension de cette partie de la géographie. C'est le désir qu'exprima M. le Président en remerciant M. Laing de ses explications.

Une conférence ayant pour titre : « Some special methods in use in American Schools » est ensuite donnée par M. T.-S. Banks. Le conférencier établit d'abord la dissimilitude des écoles américaines d'avec les nôtres. Cependant il est persuadé qu'un certain nombre de leurs procédés pourraient être avantageusement adoptés et à l'appui de son opinion il expose la méthode suivie dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la tenue des livres. Il exhibe les accessoires mis à la disposition de de l'élève et du maître et en démontre leurs nombreuses qualités. Le procédé cartographique a été particulièrement remarqué par M. le président qui félicite de son travail le conférencier.

La conférence suivante attira beaucoup l'attention des auditeurs par son innovation :

M. Alcide Noël, bien connu du public par l'entreprise de la « La Presse » fondant « Une école nouvelle », venait avec un groupe de ses élèves nous donner un aperçu de sa méthode.

Les bambins—sept, huit, neuf ans—se présentèrent avec beaucoup d'assurance; ils avaient un petit air crâne tout à fait engageant. Leurs réponses soulevèrent à plusieurs reprises des applaudissements.—D'aucuns peuvent critiquer la méthode de M. Noël—les innovations sont habituellement mal vues—mais il est certain qu'il a su inspirer une grande confiance à ses élèves qui répondent avec un aplomb imperturbable. C'est déjà un beau résultat pour qui sait l'apathie qui règne dans la plupart de nos classes.

M. Perrault proposa qu'une récompense pécuniaire fut votée aux garçonnets qui l'acceptèrent avec plaisir, mais ils refusèrent, à l'exception de deux, le congé que voulut leur donner l'Association, ce qui est une belle preuve de leur amour du travail.

Applaudis et félicités, les petits bonshommes invitèrent les instituteurs à les venir voir à leur école, invitation que leur professeur réitéra en prenant congé de l'Association.

Le calme rétabli, M. Cassegrain invita M. Michal à nous donner une causerie sur l'importance des travaux manuels. La trop courte lecture que nous fit le conférencier fut écoutée avec beaucoup d'attention. L'auteur commença par montrer l'importance d'un enseignement technique, vu le développement grandissant de l'industrie; mais les écoles industrielles sont rares dans notre pays et l'enseignement qui s'y donne n'est pas à la portée de la plupart des enfants non plus que du modeste artisan. Ce qu'il faut, ce sont des cours où le jeune homme s'initiera concurremment à la connaissance du dessin et à l'exécution du modèle qu'il aura tracé; c'est à la fois la culture du goût, de la main et de l'œil qu'il s'agit de développer; c'est l'esprit d'observation qu'il s'agit d'inculquer aux enfants peu enclins à voir et à comparer. Et le professeur prouve l'utilité de ces écoles par l'importance qu'elles ont acquises tant aux Etats-Unis que dans l'Europe entière. La conférence terminée, M. Charbonneau fait quelques remarques sur les inconvénients qu'il peut y avoir à mener de front les travaux manuels avec les études intellectuelles de l'enfant. Le programme, dit-il, est déjà si chargé que les matières de première importance telles que les langues, le calcul et l'éducation religieuse n'ont guère que quelques heures qui leur sont consacrées; s'il faut encore rogner, les études seront incomplètes et nous aurons encore plus d'illettrés que nous en avons. Je comprends toute l'importance, toute l'utilité des travaux manuels mais je voudrais les voir reléguer à la fin des études de l'enfant, quand celui-ci sort de l'école. Celui qui se destine à un métier quelconque ira puiser là des connaissances indispensables à son état et du coup deviendrait supérieur à ses compagnons. Je sais bien que la connaissance des travaux manuels est utile à tout le monde, à l'avocat comme à l'artisan, au musicien comme au menuisier, mais pas à un même degré, incontestablement. Et s'il fallait apprendre tout ce qui est utile, la vie de l'homme n'y suffirait point, c'est pourquoi le nécessaire doit passer avant l'agréable et même avant l'utile.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président donne suite à la discussion du matin touchant l'admission des professeurs spéciaux comme membres réguliers de l'Association.

Afin d'être constitutionnel, M. J.-N. Perrault annonce alors qu'il donne avis de motion qu'il proposera à l'assemblée de janvier 1907 un amendement à l'article deuxième de la constitution qui se lira comme suit :

« A la place des mots « tout instituteur ou professeur pratiquant » le texte suivant sera substitué : « Tout instituteur ou professeur diplômés. »

Donnant suite à son avis de motion du matin, M. J.-V. Desaulniers propose, appuyé par M. A. Létourneau : 1° Qu'un comité de régie composé de neuf membres soit adjoint aux officiers de l'Association; 2° Que MM. A.-L. Augé, G.-E. Pagé, J.-H. Bergeron, J.-J. Maguire, V.-E. Guévremont, C. Leblanc, J.-P. Labarre, J. Hogan, Nap. Brisebois composent ce comité; adopté.

Il est proposé par M. J.-P. Labarre et unanimement appuyé qu'à l'avenir, les élections, les motions et les avis de motions se feront à la séance de l'après-midi. Adopté.

Et après remerciements pour l'hospitalité du principal de l'école normale Jacques-Cartier, la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Montréal, 25 mai 1906.

Association des Institutrices catholiques de la Section de Québec

Le 3 juillet a eu lieu à la salle Loyola, à Québec, la convention des institutrices catholiques de la section de Québec. Les personnes présentes se sont accordées à dire qu'elle a obtenu un véritable succès.

Cette réunion a été présidée par le R. P. A.-N.-Th. Valiquet, O. M. I., délégué de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, actuellement en visite pastorale.

Plusieurs membres du clergé, des laïques distingués et plus de deux cents institutrices, assistaient à ces réunions: Le R. P. Valiquet, supérieur des O. M. I. de St-Sauveur, et les RR. PP. Grandfils, Lauzon, Lévêque, Lelièvre, Dalpé, O. M. I., les RR. PP.

Paré, Gonthier, Loiseau, Bourgeois, S. J., les RR. PP. Richard, Odoric-Marie, Hugolin, O. F. M., le R. P. Candide, capucin ; les RR. PP. Gauvreau, De Lamothe, dominicains ; le R. P. Forbes, supérieur des Pères Blancs d'Afrique, M. l'abbé Maguire, curé de Sillery, M. l'abbé Burke, de N.-D. de Jacques-Cartier ; M. C. J. Magnan, directeur de *L'Enseignement Primaire* ; MM. les inspecteurs Roy, Bouchard, Guay et Nansot ; MM. Prigent, E. Gagnon, M. Létourneau, Principal des l'École St-Denis, Montréal.

Les communautés des Sœurs de la Charité de Québec et celle des Servantes du Sacré-Cœur de Marie, de Limoilou, avaient envoyé plusieurs déléguées.

Mlle Aurore Dionne, institutrice à Sillery et présidente de l'Association, lut l'adresse suivante :

« Révérend Père,

Je viens au nom de l'Association des institutrices catholiques de la section de Québec, saluer en votre personne le délégué de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, qui a eu la bienveillance de vous prier de présider la convention de ce jour.

De tout temps, les institutrices ont pu compter sur les sympathies de Mgr l'archevêque, non seulement comme Principal de l'École normale Laval, mais même maintenant, malgré les hautes et difficiles fonctions de l'épiscopat. L'Association est donc heureuse de pouvoir exprimer aujourd'hui publiquement sa vive gratitude envers Sa Grandeur, pour cette nouvelle preuve d'intérêt.

Nous saisissons aussi avec empressement cette occasion d'exprimer hautement notre reconnaissance envers M. le premier ministre et le gouvernement dont il est le chef.

Toutes, nous apprécions les efforts que fait le gouvernement actuel pour répandre, encourager l'instruction et améliorer le sort des institutrices : les dernières gratifications accordées aux titulaires de 15 années et de 20 années d'enseignement, que nous devons à la générosité de M. le premier ministre et de ses zélés collègues, sont une nouvelle preuve du bienveillant intérêt qu'ils portent au personnel enseignant.

« MM. les membres du clergé, MM.,

« L'Association souhaite la plus cordiale bienvenue à toutes ces personnes distinguées qui ont bien voulu nous témoigner leurs sympathies en nous honorant de leur présence en ce jour, ou qui ont daigné nous prêter leur généreux concours pour le succès de notre œuvre.

« Qu'il nous soit permis de mentionner spécialement M. le directeur de *L'Enseignement Primaire* et MM. les inspecteurs d'écoles pour leur dévouement à notre association, qui s'est formée et a vécu, grâce à leur sage direction. Qui de nous ne connaît, grâce encore à la libéralité du gouvernement et ne goûte dans sa revue mensuelle les leçons pédagogiques, les conseils éclairés de celui qu'on peut appeler, à juste titre, le modèle du devoir accompli, dans la seule vue de contenter Dieu ? Nous prions tous ces vrais amis de l'éducation de bien vouloir agréer, avec l'hommage de nos vœux, l'expression de notre plus sincère gratitude.

« Mesdames et Mesdemoiselles,

Une même pensée nous réunit en ce jour : l'intérêt pour la grande et belle cause de l'éducation. Selon les conseils de S. Sainteté N. T. S. Père le Pape Pie X aux catholiques, nous voulons nous grouper en association et mettre en commun nos idées et nos efforts, afin de travailler avec plus d'efficacité pour la religion et la patrie ; nous venons donc, nous, humbles institutrices, offrir notre concours au clergé, aux institutions religieuses pour former chrétiennement le cœur, l'intelligence et l'âme de l'enfance et de la jeunesse.

« De la formation de la jeunesse dépend l'avenir d'un peuple. Chacune de nous doit, par conséquent, avoir avant tout pour but, de former dans ses élèves soit la femme chrétienne qui, plus tard, saura inculquer à ses enfants les principes religieux qu'on lui aura inculqués à elle-même sur les bancs de l'école, ou encore, la religieuse dévouée qui, oublieuse d'elle-même, saura se faire toute à tous pour gagner des âmes à son Dieu Maître, soit le citoyen intègre et surtout religieux, qui sera pour la famille, un

chef exemplaire, pour la société un membre utile et pour l'Église, un fils soumis et dévoué, ou même un apôtre.

« J'aime à croire, mesdames et mesdemoiselles, que vous emporterez des réunions de ce jour un souvenir agréable et réconfortant, et les marques de considération et d'encouragement que nous recevons aujourd'hui, de la part de personnes si distinguées, nous exciteront à remplir notre tâche toujours avec zèle et avec amour, malgré les difficultés inhérentes à notre noble carrière.

« S'il est vrai de dire que le nombre ne fait pas toujours le mérite, nous devons cependant admettre que plus notre association sera nombreuse, plus elle acquerra d'importance, et plus elle pourra offrir d'avantages à ses membres. Dès la première réunion, nous nous proposons, avec les conseils d'un guide éclairé et expérimenté, de rédiger une constitution, de la faire approuver par l'autorité ecclésiastique, et dès qu'elle sera terminée, il vous en sera distribué à chacune une copie. Nous espérons donc que vous rivaliserez de zèle pour engager toutes les institutrices à faire partie de l'Association. Vous en connaissez les conditions: une modique contribution annuelle de vingt-cinq centins, avec un certificat de M. le curé de sa paroisse, ou une recommandation de M. l'inspecteur de son district.

« Avant de terminer, vous me permettrez de vous faire remarquer que nous devons aujourd'hui une généreuse hospitalité aux RR. PP. Jésuites qui se sont montrés heureux de nous donner cette marque de sympathie. Nous en conserverons un inaltérable souvenir et nous prions ces bons Pères de bien vouloir accepter nos plus sincères remerciements. »

Mlle M.-Lse Pépin, secrétaire de l'Association, lut ensuite les lettres sympathiques et les réponses aux invitations des hauts dignitaires qui n'ont pu se rendre à ces réunions.

Ces lettres avec des excuses délicates contiennent les vœux les plus encourageants pour le succès de l'Association.

Le R. P. A.-N.-Th. Valiquet, en termes délicats, répondit quelques mots à l'adresse et présenta le R. P. Hugolin, O. F. M., qui donna la première conférence sur l'enseignement anti-alcoolique et M. Nansot, inspecteur d'écoles, sur la rédaction à la petite école. Tous deux surent intéresser au plus haut point, non seulement les institutrices même les membres du clergé qui ont trouvé trop courtes les quelques heures consacrées à ces intéressantes conférences.

A la séance de 2 heures, le R. P. A.-N.-Th. Valiquet, dans sa conférence sur l'enseignement religieux, captiva l'attention de tout son auditoire. Ce bon Père, malgré le sérieux de son sujet, sut récréer ses auditeurs par des saillies très spirituelles.

Cette réunion se termina par la bénédiction du St-Sacrement dans la chapelle des Jésuites qui furent, avec les Récollets, les premiers éducateurs du pays.

A l'ouverture de la séance du soir le R. P. Valiquet, président de la convention, fit un délicat éloge de M. C.-J. Magnan, le conférencier de la soirée. Le R. Père cita l'extrait d'une lettre de S. G. Mgr l'archevêque de Québec à son clergé où *L'Enseignement primaire* est déclaré une œuvre réellement utile au double point de vue pédagogique et religieux.

M. Magnan fit l'historique de l'Instruction publique dans la Province de Québec. A diverses reprises l'habile conférencier fut vivement applaudi. Il démontra les efforts énergiques et persévérants de nos pères pour obtenir l'organisation scolaire dont jouissent aujourd'hui les catholiques de la province de Québec.

Les conférences de ce jour, trop vite écoulé seront reproduites dans *L'Enseignement Primaire* en septembre, octobre et novembre prochain.

A tous, amis de l'éducation et institutrices, merci de votre généreux concours, de votre aimable présence.

Merci, M. le Rédacteur, pour l'espace si généreusement accordé dans votre intéressant journal.

M.-Lse. PEPIN.

Secrétaire.

5 juillet 1906.

Congrès pédagogique des institutrices du diocèse des Trois-Rivières

Le cinquième congrès pédagogique diocésain a eu lieu cette année aux Trois-Rivières, du 13 au 18 d'août. Les séances de ce beau congrès ont eu lieu dans la vaste salle de réception du monastère des Dames Ursulines.

Quelques semaines avant l'ouverture du congrès, S. Grandeur Mgr Cloutier disait, dans une lettre à son clergé :

« Des conventions de ce genre ont déjà produit ailleurs les plus heureux résultats. Elles ont surtout pour but de stimuler le zèle des institutrices et de leur donner une direction plus éclairée et plus pratique dans leur enseignement. Elles sont des moyens efficaces de perfectionnement et d'émulation dans la bonne tenue des écoles et dans l'instruction des enfants.

« Je vous invite à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour assurer le succès de cette convention. Vous devrez veiller, en particulier, à ce que les institutrices de vos paroisses respectives soient toutes présentes à ces réunions où elles trouveront, il n'y a pas à en douter, autant de satisfaction que d'intérêt. »

Aussi le personnel enseignant du diocèse des Trois-Rivières répondit en grand nombre à l'appel de son évêque dévoué. Plus de trois cents institutrices laïques et cent cinquante religieuses appartenant à diverses communautés, assistèrent à la convention. Les Frères des Ecoles chrétiennes étaient aussi largement représentés.

L'ouverture du Congrès, lundi soir 13 août, a été particulièrement solennelle. Nous publierons dans la livraison d'octobre les discours importants prononcés en cette circonstance par le Surintendant de l'Instruction publique et Mgr l'Évêque des Trois-Rivières.

Dirigée officiellement par l'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, et placée sous le patronage de S. G. Mgr l'Évêque des Trois-Rivières, la cinquième convention diocésaine des Institutrices de la province de Québec n'a pas été moins fructueuse que celles de Montréal, de Québec, de Sherbrooke et de Nicolet.

La présence de Mgr Cloutier à toutes les séances du Congrès a contribué dans une large mesure à stimuler le zèle des congressistes.

Le dévouement des Dames Ursulines envers les institutrices a été infatigable. L'amabilité, la prévenance et la bonté des distinguées religieuses ont su conquérir le cœur de celles qui en ont été l'objet.

Les travaux du congrès ont été suivis avec un vif intérêt par les institutrices de la région trifluvienne. Nul doute que les écoles primaires profiteront dans une notable mesure de ces conférences pédagogiques mises à la disposition du corps enseignant par le gouvernement de la province.

Avec la livraison d'octobre, nous commencerons la publication des conférences données devant la convention.

Voici le programme des séances du congrès :

1er jour, lundi, 13 août 7.30 heures du soir. Ouverture du congrès au monastère des Ursulines des Trois-Rivières, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique. Discours de circonstance.

2e jour, mardi, 14 août, 8.30 heures du matin. Conférence par M. le Vicaire Général H. Baril. *Sujet* : COMMENT ENSEIGNER LE CATÉCHISME À L'ÉCOLE PRIMAIRE.

10 heures du matin. Conférence par M. C.-J. Magnan, professeur à l'école nor-

male Laval, Québec. *Sujet* : CONSEILS SUR LES MOYENS À PRENDRE POUR PRÉVENIR OU VAINCRE LES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES INSTITUTRICES AU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

2,20 heures de l'après-midi. Conférence par M. Ludger Larose, professeur de dessin, de Montréal. *Sujet* : L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN À L'ÉCOLE PRIMAIRE.

3^e jour, mercredi, 15 août, 8,30 du matin. Conférence par M. N. Tremblay, professeur à l'école normale Laval. *Sujet* : L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE MATERNELLE.

10 heures du matin. Conférence par le même. *Sujet* : CONTINUATION DU MÊME SUJET.

2,30 de l'après-midi. Conférence par M. Adjudor Rivard, professeur d'élocution à l'Université Laval, Québec. *Sujet* : LE PARLER FRANÇAIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE.

4^e jour, jeudi, 16 août, 8,30 du matin. Conférence par M. J.-V. Desaulniers, principal de l'école Belmont, à Montréal.

Sujet : COMMENT ENSEIGNER L'ARITHMÉTIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE.

10 heures du matin. Conférence par M. H. Nansot, inspecteur d'écoles, Québec.

Sujet : L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

2,30 de l'après-midi. Conférence par le même. CONCILIATION ENTRE LE BESOIN D'ACTIVITÉ CHEZ LES ENFANTS ET LES EXIGENCES DE LA DISCIPLINE.

5^e jour, vendredi, 17 août, 8,30 heures du matin. Conférence par M. Frs Lié-nard, professeur à l'Académie commerciale catholique de Montréal. *Sujet* : LEÇONS DE CHOSES.

10 heures du matin. Conférence par le même. *Sujet* : LEÇONS DE CHOSES.

2,30 heures de l'après-midi. Conférence par M. O.-E. Dallaire, conférencier agricole. *Sujet* : L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE À L'ÉCOLE PRIMAIRE.

6^e jour, 9 heures du matin. Clôture du congrès.

Au couvent de la Congrégation N.-D.

Conférences pédagogiques

Tous les ans, à l'occasion des vacances, nos diverses communautés religieuses enseignantes groupent leur personnel enseignant respectif dans le but de perfectionner les méthodes et les programmes d'enseignement. Cette année, les Sœurs de la Congrégation se sont réunies au Mont-Sainte-Marie, et durant trois semaines consécutives elles ont assisté à une série de conférences pédagogiques données par M. l'abbé N. Du-bois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, M. l'abbé P. Perrier, visiteur des Ecoles de Montréal, M. l'abbé C. Lamarche, aumônier de Villa-Maria, M. le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale de Montréal, M. l'abbé McShane, S. S., M. l'abbé A. Curotte, aumônier du Mont Sainte-Marie, M. l'abbé H. Filiatrault, S. S., M. l'abbé H. Choquette, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Plusieurs religieuses ont aussi donné des *Leçons pratiques*, choisies avec beaucoup de tact.

DOCUMENTS OFFICIELS

Listes des élèves diplômés aux écoles normales Laval et Jacques-Cartier

(Juin 1906)

ECOLE NORMALE LAVAL

ELÈVES-INSTITUTRICES

Diplômes pour école modèle

Avec grande distinction : Mlles Laura Gaudreault : *modèle français, élémentaire anglais* ; Mary-Alice Doyle : *modèle français et anglais* ; Laura Morin : *modèle français, élémentaire anglais* ; Hélène Lemay : *modèle français, élémentaire anglais* ; Maria Talbot : *modèle français et anglais* ; Maria Paradis : *modèle français, élémentaire anglais* ; Alfréda Goulet : *modèle français* ; M.-Anne Lamontagne : *modèle français* ; Mary Dufour : *modèle français*.

Avec distinction : Melles M.-Joséphine Gallichand : *modèle français, élémentaire anglais* ; M.-Wilhelmine Pelletier : *modèle français* ; Emilienne Lemieux : *modèle français* ; M.-F. Hardy de Chatillon : *modèle français, élémentaire anglais* ; Léontine Morin : *modèle français, élémentaire anglais* ; Yvonne Lachance : *modèle français, élémentaire anglais* ; Annie McKenzie : *modèle français* ; Héloïse Guay : *modèle français et anglais* ; Adrienne Morais : *modèle français* ; Jeanne Ménard : *modèle français, élémentaire anglais* ; M.-Blanche Gosselin : *modèle français, élémentaire anglais* ; Yvonne Boissonneault : *modèle français* ; Laura Lessard : *modèle français* ; Marie-Anna Robichaud : *modèle français* ; M.-Ida Carbery : *modèle français et anglais* ; M.-Malvina Veilleux : *modèle français et anglais* ; Albertine Gagné : *modèle français* ; Léa-Yvonne Guay : *modèle français, élémentaire anglais*.

Diplômes pour école élémentaire

Avec grande distinction : Mlles Henriette Tremblay : *français et anglais* ; Anne-Marie Labrecque : *français et anglais* ; Clara Beaulieu : *français* ; M.-Anna Soucy : *français* ; Emérentienne Toutant : *français*.

Avec distinction : Mlles Eva Plourde : *français et anglais* ; Lydia Harrisson : *français* ; Cécile Paradis : *français* ; Rachel Chapados : *français* ; Sophie Barry : *français* ; M.-Anna Barabé : *français* ; Cécile Joncas : *français et anglais* ; Elizabeth Allard : *français* ; Emma Lévesque : *français* ; Rose Déry : *français* ; Mathilde Savard : *français* ; Annette Couture : *français et anglais* ; Bernadette Labrecque : *français* ; Yvonne Roy : *français* ; Fleurange Drouin : *français* ; Emilia Gagnon : *français* ; Eugénie Moraud : *français* ; Céline Dumais : *français* ; Marie Thibault : *français* ; Cécile Bélanger : *français* ; Adrienne Paré : *français* ; Mary Corrigan : *anglais et français*.

ELÈVES-INSTITUTEURS

Diplômes pour école académique

Avec grande distinction : MM. Joseph-Édouard Lavoie, Joseph-Noël Tousignant, Joseph-Adélarde Ouellet, Mathias Turcotte, P.-Napoléon St-Louis et Antonio Courchesne.

Diplômes pour école modèle

Avec grande distinction : M. Donat Dufour, français et anglais.

Avec distinction : MM. Philéas Turcotte : *modèle français, élémentaire anglais*; Joseph Dubé : *modèle français, élémentaire anglais*; Joseph-Louis Nadeau : *modèle français et anglais*; Joseph Tancredé : *modèle français et anglais*; Joseph Jobin : *modèle français, élémentaire anglais*; Joseph-François-Xavier Labrecque : *modèle français, élémentaire anglais*; Epiphane Litalien : *modèle français et anglais*; Joseph Lavallée : *modèle français et anglais*; Joseph-A. Fortier : *modèle français et anglais*; Joseph Audet : *modèle français, élémentaire anglais*; Albert Dessureault : *modèle français et anglais*; Rémi Connolly : *modèle français et anglais*; M. Eugène Couture : *modèle français et anglais*.

Diplômes pour école élémentaire

Avec distinction : MM. Clément Raymond : *français et anglais*; Alphonse Toussignant : *français et anglais*; Joseph Frève : *français*; Amédée Philippon : *français et anglais*; Héliodore Fortin : *français et anglais*; Rosaire Gousse : *français*; Robert Gaumond : *français*; François Roy : *français et anglais*; Emile Routhier : *français et anglais*; Joseph Bélanger : *français et anglais*; Noël-Jos. Gingras : *français*; Anthime Marcotte : *français*.

MM. Joseph Paradis : *français*; Thomas Habel : *français*; Carolus Fortier : *français et anglais*; Joseph-A.-Lorenzo Paquet : *français et anglais*; Zéphirin Boisvert : *français et anglais*.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Elèves-Institutrices diplômées : 47

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 3.—*Avec distinction*: Antoinette Caisse, Montréal; Marguerite Drummond, Montréal; Alice Latulipe, Ste-Agnès de Dundee.

DIPLOMES MODÈLES, 20.—*Avec grande distinction*: Imelda Desjardins, Sainte-Thérèse; Brigitte Rich, Montréal. *Avec distinction*: Valentine Lacroix, Montréal; Marguerite-Marie Turcotte, Montréal; Marie-Aimée Pampalon, Montréal; Clara Gariépy, Montréal; Eugénie Beaudry, Mégantic; Emilia Beaupré, Berthier; Rose-Amande Lalanne, St-Jean; Marie-Anne Chrétien, Montréal; Elizabeth Forté, St-Constant; Aurore Riendeau, Chambly; Marie-Anne St-Laurent, Windsor Mills; Anna Trudeau, Stottsville; Joséphine Ethier, Stottsville; Joséphine Boivin, Stottsville. *D'une manière satisfaisante*: Marie-Thérèse Fortier, Montréal; Maria Bourassa, L'Acadie; Anne-Marie Labaye, Montréal; Doria Charbonneau, St-Hermas.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES, 24.—*Avec distinction*: Adrienne Lareau, Chambly; Adeline Gendreau, Mégantic; Edna Lareau, St-Basile; Minnie Boucher, Fort Coulonge; Graziella Ostigny, Chambly; Alexina Choquette, St-Grégoire; Agnès Duquette, Mégantic; Laura Harvey, St-Irénée; Louise Trudel, St-Prosper; Almiro Dufault, Bryson; Alexina Ladouceur, St-Justin; Marie-Louise Campbell, St-Rémi; Anina Leclerc, St-Chrysostôme; Regina Richard, St-Jean; Antoinette Laflamme, St-Antoine; Annie Beauchamp, St-Télesphore; Amanda L'Arrivée, Montréal; Antoinette Bernier, Rimouski. *D'une manière satisfaisante*: Joséphine Ranger, Ste-Marie de Ste-Marthe; Annie O'Meara, Sherrington; Blanche Brisson, St-Constant; Bernadette Allard, St-Simon; Stéphanie Laurent, Maskinongé; Marie-Anne Allard, Ste-Béatrice.

Elèves-Instituteurs diplômés : 30.

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 14.—*Avec distinction*: Jean-Charles Drouin, Montréal; Zénon Michaud, St-Gabriel de Brandon; Arthur Doyon, St-Isidore; Emile Miller, Montréal; David Pilon, St-Benoît; Arthur Deschênes, St-Lambert; Joseph Taillefer,

Bord-à-Plouffe: Jean-Marie Latour, Ste-Thérèse et Marie-Joseph-Adrien Leblond de Brumath, Montréal. *D'une manière satisfaisante*: Donat Vaizeault, Montréal; Ulédéric Fortin, St-André Avellan; Arsène Lemieux, L'Acadie; Jean-Charles-Albert Demers, St-Jean, et Albert St-Martin, Montréal.

DIPLOMES MODÈLES, 12.—*Avec grande distinction*: Irénée Vautrin, St-Cuthbert. *Avec distinction*: Gaspard Perreault, St-Charles de Mandeville et Arthur Aubin, St-Gabriel de Brandon. *D'une manière satisfaisante*: Frédéric Desnoyers, Farnham; Victor Demers, St-Jean; Emile Lanthier, St-Benoît; Arthur Roch, Montréal, Raymond Trudeau, Chambly-Bassin; Paul-Emile Farley, St-Gabriel de Brandon; Ovide Sansregret, St-Esprit; Napoléon Giasson, Farnham, et Charles-Denis Roy, Montréal.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES, 4.—*Avec distinction*: Roméo Turgeon, St-Jean de Matha. *D'une manière satisfaisante*: Emile Lamarre, Laprairie; Avila Beauchesne, St-Anicet, et Joseph Léonard, St-Isidore.

Liste des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu des gratifications pour leurs succès dans l'enseignement pendant l'année scolaire 1904-1905

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR D. BÉGIN.

Mlles Anna Gagnon, St-Fabien; Emma Isabelle, Bic; Marie-Anne Ouellet, Ste-Blandine; Anna Lavoie, St-Anaclet; Ernestine Roy, L'Assomption; Ida Côté, Matane; Florida Dastous, St-Fabien; Wilhelmine Carrier, Causapschal; Marie-Louise Michaud, St-Octave; Marie-Antoinette Mimeau, St-Luc; Marie-Blanche Marmon, Ste-Félicité; Emma Langlois, Ste-Luce; Julia Côté, St-Donat; Flore Richard, St-Moïse; Laure Richard, St-Léon-le-Grand; Anna Poirier, L'Assomption; Marie-Louise Rinfret, Matane.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR F.-X.-E. BÉLAND.

MM. Lazare Villeneuve, St-Justin; Joseph Fafard, Trois-Rivières; Mlles Méline Boisvert, Dumontier (St-Léon); Willie Pichette, Ste-Ursule; Georgina Descoteaux, St-Joseph de Maskinongé; Albertine Desjarlais, Rivière du Loup No 2; Marie Lacourcière, Shawenegan-Falls; Marie-Anne Déry, Shawenegan-Falls; Edouardina Ferron, Dumontier (St-Léon); Régina Carbonneau, Dumontier (St-Léon); Antonia Lamy, Ste-Ursule; Lèda Chevalier, Pointe du Lac No 2; Germina Dubeau, St-Didace; Virginie Richard, St-Mathieu; Eva Plourde; St-Etienne.

(A suivre)

Bureau central des Examineurs catholiques de la Province de Québec

Session de Juin 1906

À la session des 26, 27, 28 et 29 juin dernier, 1691 candidats ont obtenu leur admission à l'examen, dont 920 pour diplôme élémentaire, 720 pour le diplôme modèle (primaire intermédiaire) et 51 pour le diplôme académique (primaire supérieur).

1094 diplômes ont été accordés: 588 élémentaires, 462 modèles et 44 académiques.

Total: 1094 candidats ont réussi, 585 ont été renvoyés et 12 ne se sont pas présentés aux examens. Soit une moyenne de 65% qui ont reçu un diplôme et de 35% qui devront reprendre leurs examens.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des copies qui leur ont été soumises :

<i>Matières</i>	<i>Elémentaire</i>	<i>Modèle</i>	<i>Académique</i>
Catéchisme	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture française	Très bien	Très bien	Très bien
Grammaire française	Bien	Très bien	Très bien
Dictée	Passable	Très bien	Très bien
Préceptes littéraires	Assez bien	Excellent	Excellent
Composition française	Très bien	Faible	Très bien
Ecriture	Bien	Très bien	Très bien
Histoire Sainte	Bien	Très bien
Histoire de l'Eglise	Très faible
Histoire du Canada	Faible	Faible	Faible
Histoire ancienne	Très bien
Histoire de France	Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre	Très bien	Très bien
Histoire des Etats-Unis	Bien
Geographie et Organisation politique et administrative du Canada	Faible	Très bien	Très bien
Arithmétique	Bien	Bien	Bien
Comptabilité	Assez bien	Très bien	Très bien
Géométrie	Assez bien
Algèbre	Assez bien
Pédagogie	Passable	Très bien	Très bien
Bienséances	Médiocre	Assez bien	Assez bien
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien
Agriculture	Passable	Bien	Bien
Physique	Faible
Cosmographie	Médiocre
Connaissances scientifiques et usuelles	Assez bien	Assez bien	Assez bien
Dessin	Faible	Très faible	Faible

Langue anglaise

<i>Matières</i>	<i>Elémentaire</i>	<i>Modèle</i>	<i>Académique</i>
Dictée	Très bien	Très bien	Très bien
Grammaire	Assez bien	Assez bien	Bien
Composition	Assez bien	Bien	Bien
Littérature	Passable	Passable	Passable

Anglais—Examen spécial

Dictée	Passable	Passable	Passable
Grammaire	Assez bien	Faible	Mal
Composition	Mal	Très mal	Médiocre

Dans la livraison d'octobre nous publierons la liste des candidats diplômés pour écoles élémentaires, et dans la livraison de novembre, la liste des diplômés pour écoles modèles (primaires intermédiaires), et académiques (primaires supérieures).

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Eléments de la doctrine chrétienne

LEÇON XVII^e.—Jésus est couronné d'épines.

Après la flagellation, les soldats firent sortir Jésus de la salle et l'amènèrent dans la cour.

Ils appelèrent tous leurs compagnons : Ils firent asseoir le Sauveur, ils le couvrirent d'un manteau de laine rouge, ils tressèrent une couronne d'épines, et ils la lui mirent sur la tête : puis, prenant un roseau, ils le placèrent dans ses mains.

Ils passèrent ensuite tour à tour devant lui : ils fléchissaient le genou, en disant pour se moquer : Salut, roi des Juifs ! Et quand ils se relevaient, ils lui crachaient dessus et le souffletaient.

Cependant Jésus laissa quelquefois tomber le roseau de ses mains liées. Les soldats prenaient le roseau, et ils frappaient sur la couronne : ils enfonçaient les épines dans la tête du Sauveur. Les yeux, les oreilles, la bouche de Jésus étaient pleins de sang : Les cheveux en dégouttaient.

Enfants ! regardez Jésus couronné d'épines ! Il souffre horriblement ! C'est parce que vous êtes orgueilleux, entêtés, vaniteux. Dites-lui que vous voulez vous corriger, et demandez-lui l'humilité.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

DIEU EST PARTOUT

Dieu est partout ; il voit tout ; il entend tout. Il lit au fond de votre cœur ; il connaît vos pensées les plus intimes. Quand vous êtes sages, le bon Dieu le voit. Quand vous êtes méchants, il le voit aussi ; son œil pénètre les ténèbres les plus épaisses ; aucune de vos actions, si secrète soit-elle, ne peut échapper à ses regards.

Lorsque vous êtes seuls et que la pensée vous vient de faire une chose défendue par vos parents ou par votre maître, songez que Dieu vous voit.

I. QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Analysez *il voit tout*.—Dites le sens propre du mot *fond*. Au figuré, on l'emploie pour désigner la partie intérieure, cachée, par opposition à ce qui se montre au dehors : —expliquer l'emploi de *fonds*, *fonts*.—*Intimes*, les plus cachées, les plus secrètes, celles que personne ne peut même soupçonner.—Quand un enfant est-il *sage* ?—*méchant* ?—*Œil* : organe de la vue.—Quels sont les organes des sens ?—Dieu a-t-il réellement des *yeux* ? (Dieu n'a point de sens, étant un pur esprit : c'est là une manière de parler pour nous faire entendre que Dieu voit tout).—*Ténèbres* : profonde obscurité ; ce mot n'a pas de singulier.—Qu'est-ce qu'une *action secrète* ?—Tirez la conclusion morale de cette dictée.

II. ANALYSE.—Rechercher tous les *noms* de la dictée ; distinguer les noms communs des noms propres, les noms masculins des noms féminins.

II

LE CACHALOT

Le cachalot appartient, comme la baleine, à l'ordre des *cétacés*. Mais, autant la baleine est *pacifique*, autant il semble aimer le *carnage*. Il est la *terreur* des mers. Sa tête énorme fait le tiers, la moitié presque de la longueur totale de son corps, laquelle est de soixante à soixante-quinze pieds. Il est capable d'écraser une *chaloupe* d'un coup de ses mâchoires. Le *requin* lui-même s'enfuit à sa vue.

EXPLICATIONS

L'ordre : une des divisions, des classes, dans lesquelles on a rangé les animaux, suivant leur conformation.—*Les cétacés* : de grands animaux ayant à peu près la forme de poissons, mais respirant l'air à la surface de l'eau, et allaitant leurs petits, comme les mammifères, la vache, la brebis, etc.—*Pacifique* : calme, sans méchanceté, craintive même, ne cherchant jamais à faire du mal.—*Le carnage* : la bataille, celle où l'on tue beaucoup, où on massacre l'adversaire.—*La terreur* : ce mot désigne le sentiment de crainte violente et, comme ici, ce qui peut l'inspirer, le provoquer.—*Sa tête* : elle contient en grande quantité cette substance blanche qui ressemble un peu à la cire et qu'on appelle *blanc de baleine* ; c'est surtout pour cela qu'on le chasse.—*Une chaloupe* : une embarcation à rames, déjà d'assez grande taille pour contenir dix, quinze et même trente hommes.—*Le requin* : un poisson, un *squale*, d'une voracité remarquable ; d'ailleurs, son nom vient de *requiem*, ce mot latin qui commence et désigne la prière des morts.

EXERCICES

Lire, puis relever la dictée au pluriel : Les cachalots *appartiennent*...—Souligner et relever cinq noms, cinq adjectifs, cinq verbes.—Faire copier plusieurs fois les principales interjections, après avoir fait oralement trouver un exemple de leur emploi.—Conjuguer aux trois temps le verbe *tenir* et ses composés (appartenir, soutenir, retenir, détenir).

RECITATION

LE VOLEUR VOLÉ

Demoiselle Souris, voit au fond d'une *armoire*,
 Briller un morceau de *lard*,
 Et la gourmande se fait gloire
 De soulager le placard.
 Elle entre. Mais l'armoire est une *souricière*
 Qui la retient prisonnière.
 Voilà souvent comment est volé le voleur.
 Dupe d'un appât trompeur.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Qu'est-ce qu'une *armoire* ? un *placard* ?—*Briller* : jeter une certaine lumière, une clarté.—Quel animal fournit le *lard* ?—*Souricière* : piège pour prendre les souris.

REDACTION

QUESTIONS

Dites comment une montre est faite. En quoi sont faites les montres ? Que marque la grande aiguille ? Que marque la petite ?

RÉPONSE

Une montre est toute ronde avec un anneau pour l'attacher à la chaîne.

Les montres sont faites en or, en argent, en nickel, ou même en acier.

La montre de papa a deux couvercles, l'un en verre, l'autre en métal; en soulevant celui qui est en métal, on voit une quantité de petites roues dentées qui tournent, et on entend un petit bruit: tic, tic, tic. Sous le couvercle en verre se trouve le cadran avec des chiffres romains tout autour et deux aiguilles, une grande et une petite. La grande marque les minutes, la petite marque les heures.

COURS MOYEN

Élocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

QUÉBEC AU MILIEU DU 17^E SIÈCLE

Québec n'était plus ce que la Mère de l'Incarnation l'avait trouvé en arrivant, une grande forêt pleine de *halliers* où l'on découvrait cinq ou six petites maisons à l'ombre du *drapeau* français. Le berceau de notre *nationalité* venait d'être honoré du nom de ville. Quatre églises élevaient dans les airs leurs *gracieux* clochers, le *Château Saint-Louis* avait remplacé le fort et aux alentours, sur le *Cap*, l'*œil charmé* apercevait une centaine de belles maisons « *pierrotées* » ombragées d'arbres *séculaires*.

LAURE CONAN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*trouvé* : s'accorde avec *l'* (le) qui remplace *Québec*, masculin.—*halliers* : réunion de buissons touffus.—*drapeau* : mots de la même famille ? *drap*, *drapier*, *draper*, etc., *drapeau* est un diminutif de *drap*.—*nationalité* : ensemble des caractères (langage, usage, sentiments, etc.) qui distinguent un peuple.—*gracieux* : féminin des adjectifs terminés par *x* ; remarque sur le féminin de *doux*, *roux*, *faux*.—*Château Saint-Louis*...*Cap* : noms propres ici, parce qu'ils désignent des lieux particuliers.—*l'œil charmé apercevait* : faire mettre au pluriel.—« *pierrotées* » : (mot peu usité) ornées de pierres.—*séculaires* : âgés d'un ou plusieurs siècles.—Rechercher les sujets des verbes.

II

LE LIN

Le lin est une jolie plante, dont les fleurs bleues ressemblent à la couleur des prés, à celles de l'œillet et du géranium. Ses graines, luisantes et grasses, fournissent une huile très limpide, employée dans l'éclairage et dans la peinture. Cuites dans l'eau, elles donnent une liqueur épaisse et visqueuse, qui a des propriétés adoucissantes très marquées; réduites en farine, elles servent à faire des cataplasmes très propres à calmer les inflammations.

L'écorce du lin est la plus utile du végétal; on la soumet au rouissage dans l'eau, comme le chanvre; on la bat ensuite avec des barres de bois, puis on la peigne et on la file. Le fil fin est réservé pour la fabrication des belles toiles, de la batiste, de la dentelle. Le fil ordinaire sert à faire le fil à coudre et les toiles communes; enân avec la filasse plus grossière on fait de la toile d'emballage. Le fil de lin est moins fort que celui du chanvre, mais il est plus fin et plus souple, et se prête mieux à la fabrication des tissus délicats.

EXPLICATIONS.—*Visqueux* : gluant.—*Cataplasme* : pâte molle, appliquée entre deux linges, sur une partie malade. On en fait avec de la mie de pain, de la fécule de pomme de terre, etc.—*Rouissage* : macération que l'on fait subir au lin, au chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige.—*Batiste* : toile de lin très fine.—*Filasse* : écorce du lin ou du chanvre non transformé en fil.

ANALYSE.—*Le lin est une jolie plante, dont les fleurs bleues ressemblent à celles de l'œillet et du géranium.*

1^{ÈRE} PROP. : Le lin est une jolie plante—*Principale.*

2^E PROP. : dont les fleurs ressemblent à celles de l'œillet et du géranium—*Complétive explicative* du nom plante.

Faire trouver la fonction grammaticale des noms, des pronoms, des adjectifs et des verbes.

Le pron. rel. *dont* est compl. dét. de *plante*.

Dictées supplémentaires

I

CONSEILS D'UN PÈRE

Mon fils, fuis l'envie. Contente-toi de ton lot, il en est de pires. Ne sois pas orgueilleux, sois digne. De deux choses l'une: ou il faut aimer les autres ou s'aimer soi-même. Entre l'égoïsme qui abaisse et la fraternité qui grandit, choisis. Surtout n'oublie pas, mon garçon, que quelle que soit la vie que les circonstances fassent à tes pareils, tous sont respectables, ils sont tous de la même essence. Comme individus tous se valent; une seule chose les distingue et les rend supérieurs, la vertu. Le plus grand n'est pas le plus puissant, c'est le plus juste.

LÉO CLABEL.

II

LE BON EMPLOI DU TEMPS

Interrogez les gens âgés qui vous entourent, et, s'ils veulent être sincères, ils vous diront qu'en dehors de ces chagrins qui sont causés par la perte de parents ou d'amis, jamais ils n'ont éprouvé de douleurs vives qu'ils n'y aient donné lieu par quelque défaut ou par le manque de quelque vertu. Le chagrin suit toujours de très près une faute, si ce n'est pas le remords, parce que cette faute entraîne des conséquences fâcheuses. Il y a, au contraire, à la suite d'un devoir accompli, une si grande douceur et un si parfait contentement de la conscience, qu'on est bien payé au centuple des efforts que l'on a dû faire pour rester dans le droit chemin. Or, parmi nos devoirs, un des plus importants devant Dieu et devant nous-mêmes est de donner un bon emploi au temps qui nous est accordé.

LA COMTESSE DE BASSANVILLE.

(De l'Éducation des Femmes.)

RECITATION

AIMONS NOTRE PATRIE

Je t'aime, ô ma jeune patrie,
 Quand le printemps t'orne de fleurs
 Et quand l'automne t'a flétrie,
 J'aime encore tes champs sans couleurs
 Tes bois où plane le mystère,
 Tes fleuves et leurs rians bords.
 Pour te chanter, ô noble terre,
 Toujours ma lyre a des accords...

PAMPHILE LEMAY.

REDACTION

SUJET A TRAITER

LES MOISSONNEURS — LA MACHINE À MOISSONNER

L'élève écrira à un ami pour lui raconter qu'il a assisté au travail des moissonneurs dans la ferme de son grand-père.

— Il dira son étonnement en voyant que ce ne sont pas des hommes qui moissonnent mais une machine très perfectionnée.

— C'est amusant de suivre ainsi le travail des champs.

Quand il sera grand, il sera cultivateur comme son grand-père.

SUJET TRAITÉ

Mon cher Charles,

Je t'avais promis de t'écrire de chez grand-père pour te raconter mes plaisirs et je vais tenir ma promesse. Je m'amuse beaucoup ici ; j'y vois des choses nouvelles qui m'intéressent et qui me font faire des questions toute la journée à mon grand-père. Heureusement pour moi, il sait tout et il m'aide à comprendre les choses difficiles.

Hier j'ai vu fonctionner pour la première fois une moissonneuse lieuse. Si tu savais comme c'est joli de voir marcher cette machine qui ressemble à une grande DEMOISELLE, avec ses longues ailes ! En un moment le blé est coupé, ramassé et lié en gerbe et tout cela par cette machine intelligente qui tourne, coupe, lie comme si elle comprenait ce qu'elle fait. Cette machine demande peu d'aide, aussi on dépense beaucoup moins qu'autrefois pour moissonner.

Je voudrais que tu puisses venir ici, tu verrais comme tu apprendrais des choses et comme c'est amusant d'être à la campagne.

Vois-tu, quand je serai grand, je crois que je serai comme grand-père, je me ferai fermier.

En attendant cet avenir un peu lointain, au revoir, cher ami, je te serre cordialement la main,

Ton ami,

LOUIS.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

ORIGINE DES CONTES ET DES LÉGENDES DU CANADA

Le conte et la légende sont au nombre des premières productions de notre littérature orale. En cela nous n'avons pas *déroqué* à la loi commune. *Lors* de l'établissement du Canada, notre vaste contrée, avec ses fleuves, ses lacs, et ses forêts immenses, devait paraître *enveloppée* de mystère. D'autre part, l'état d'âme des colons, leur naïveté et leur foi sincère, la sauvagerie des lieux, l'éloignement de la *mère patrie* et des centres civilisés, tout cela ne *pouvait* manquer d'influencer ces courageux enfants de France qui traversaient les mers pour venir fonder une nation dans un *pays vierge*.

Nos pères n'avaient ni le temps, ni les moyens de se procurer des livres ou des journaux. Pourtant, il fallait bien satisfaire ce besoin d'histoires merveilleuses qui *gît* dans toutes les civilisations nouvelles. Où les trouvait-on ? quels personnages entraient en scène ? Ce peuple neuf, dont les sensations n'avaient pas encore été *émoussées*, pouvait se contenter de peu. Ayant nécessairement emporté avec lui le souvenir des troublantes légendes et des personnages surnaturels de son pays natal, c'est dans ce *fonds* qu'il puisa, en modifiant le cadre et les caractères, selon les besoins ou les impressions du nouveau milieu. Les revenants, les feux follets, les lutins, les loups-garous et les autres *mythes se canadianisèrent* ; ils vécurent parmi nous et de notre vie ; ils furent mêlés à toutes nos actions et leur *ascendant* devint bientôt *indéniable*.

E. Z. MASSICOTTE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*déroqué* : agir en contradiction avec une loi, un usage, une coutume établie et acceptée.—*Lors* : remplacez par un équivalent : *au moment, à l'époque, ou autre semblable*.—*enveloppée* : accord comme s'il y avait le verbe *être* : les verbes *paraître, sembler, rester, demeurer, devenir* remplacent souvent le verbe *être* en ajoutant une modification.—*mystère* : on veut dire ici quelque chose de caché, d'inexplicable à première vue, d'incompréhensible par manque d'avoir été étudié.—*mère patrie* : le pays d'origine que les colons ont quitté pour aller fonder une nouvelle patrie dans un pays nouveau.—*pouvait* : le sujet est le mot *tout cela* qui résume les choses énumérées auparavant. Exercices de conjugaison sur les irrégularités de ce verbe.—*pays vierge* : qui n'a pas encore été habité.—*émoussées* : *émousser* signifie rendre moins tranchant, moins aigre. Au sens figuré, comme ici, il signifie amoindrir, affaiblir un sentiment, le rendre moins vif.—*fonds* : bien que l'on peut faire valoir. Homonymes : *fond, fouts, font* (faire) *fond, ds, (fondre)*.—*mythes* : d'un mot grec qui signifie *fable*. Les faux dieux des païens étaient des mythes ; leurs croyances erronées étaient également des mythes, comme aussi les croyances superstitieuses aux revenants, aux loups-garous, etc. Les *feux follets* ne sont autre chose que des vapeurs de phosphore qui se dégagent des matières en décomposition dans les marais, les cimetières. Ces vapeurs sont lumineuses la nuit comme celles que l'on voit après avoir frotté une allumette dans l'obscurité.—*Se canadianisèrent* : prirent le caractère, les manières canadiennes.—*ascendant* : autorité, influence ; mots de la même famille : *ascension, ascenseur* ; contraires : *descendant, descente, etc.*—*indéniable* : qui ne peut être *nié*, que tout le monde reconnaît comme vrai.

Rechercher tous les *adjectifs qualificatifs* et donner l'*adverbe* ou la *locution adverbiale* correspondante. Ex. : orale, *oralement* ; neuf, (*nouveau* et *neuf* sont deux formes du même mot) l'*adverbe* est *nouvellement* ; *vierge* est un nom employé adjectivement, l'*adjectif* est *virginal* et l'*adverbe*, *virginalement*, etc.

ANALYSE

Ce peuple neuf, dont les sensations n'avaient pas encore été émoussées, pouvait se contenter de peu.

Deux propositions :

PRINCIPALE : *Ce peuple neuf pouvait se contenter de peu.*

COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de peuple : *dont les sensations n'avaient pas encore été émoussées.*

— *dont* (de ce peuple) : pron. relatif, compl. déterm. de *sensations*.

— *ne pas encore* : loc. adverbiale, modifie *avaient été émoussées*.

— *peu* : adverbe, compl. ind. de *contenter*.

Les autres mots n'offrent aucune difficulté pour l'analyse.

II

L'ABEILLE

Cela commence au mois d'avril dans notre province. Quand un soleil incertain, mais déjà puissant, réveille la sève endormie, de petites fleurs des champs s'épanouissent et parfument l'air. *Mais cela pour un moment.* A peine ouvertes à midi, dès trois heures elles se replient et voilent leur frissonnantes étamines. A ce court moment de douce chaleur, vous voyez un petit être blond, tout velu, mais bien frileux, qui se hasarde aussi à déployer ses ailes. L'abeille quitte sa cité, sachant que la manne est prête pour elle et pour ses petits.

Admirable correspondance ! La plupart des fleurs frileuses, de même que la frileuse abeille, attendent une saison plus fixe pour déployer au soleil leurs corolles, trop délicates pour les caprices d'avril.

C'est plaisir de voir le *commerce* de ces êtres charmants. La fleur docile s'incline et se prête aux mouvements inquiets de l'insecte. L'abeille s'établit au fond de ces rédits dignes des fées, tendus des plus doux tapis, sous des pavillons fantastiques.

Frappée du rayon de soleil sympathique, la fleur n'y résiste pas ; elle laisse aller, attendrie, tout ce qu'elle a de meilleur ; *elle est comme une petite source où le miel vient goutte à goutte.* Prenez-le, il en revient. A point se trouve alors l'abeille ; son œuvre est ici presque faite : le doux trésor, bien préparé dans cette heure de perfection, lui coûtera peu de travail. Elle l'apporte à ses enfants : « Mangez, c'est l'ânie des fleurs. »

Questions

- 1.—Montrer le sens de cette exclamation : *Admirable correspondance !*
- 2.—Expliquer le sens du mot *commerce* dans la phrase : *C'est plaisir de voir le commerce de ces êtres charmants.* Ce mot a-t-il encore un autre sens ? Lequel ? Donner deux phrases où le mot sera employé avec ses deux sens.
- 3.—Distinguer les propositions contenues dans cette phrase : *Elle est comme une petite source où le miel vient goutte à goutte.*

Réponses

1.—L'auteur, par cette exclamation, trouve admirable que les fleurs s'épanouissent juste au moment où l'abeille commence à sortir de sa ruche. C'est la *correspondance* des faits qu'il admire.

2.—*Commerce* : signifie ici échange de procédés, de manières de faire qui établit les relations entre les deux êtres. C'est ainsi qu'on dit de deux personnes qu'elles sont en *commerce d'amitié*. Ce mot veut encore dire échange de marchandises contre de l'argent : *Mon oncle fait le commerce des draps.*

2.—Trois propositions dont une sous-entendue. 1° Elle est (*cela*). 2° Comme une petite source (*serait*). 3° Où le miel vient goutte à goutte. La première est principale, la deuxième complétive circonstancielle et la troisième compl. dét.

Dictées supplémentaires

I

NOBLESSE DE L'AGRICULTURE

Le travail des champs est essentiellement moralisateur. Dans ses divers travaux, le cultivateur se sent sous la dépendance immédiate de Dieu. L'homme devient l'instrument docile dont se sert le Créateur dans la continuation de la création. Le cultivateur remue la terre, il lui confie la semence; il l'arrose de ses sueurs, puis son œuvre est faite; pour le reste, il s'en remet à Dieu, qui donne le soleil, la chaleur, la rosée rafraîchissante, la pluie nécessaire. C'est Dieu seul qui fait fructifier et rendre au centuple.

L'agriculture est d'institution divine. Le travail qu'elle exige fut enseigné par Dieu lui-même, dans le Paradis terrestre, et dès l'origine. Elle fut ordonnée au premier homme comme occupation principale au moment où, sortant de la création, il était fait pour jouir du bonheur le plus complet. Le travail de la terre fut donc pour l'homme un commandement de Dieu, et une condition de son bonheur, de sa dignité, de son existence avant que la chute originelle ait rendu tout travail pénible et ingrat.

ED. BARNARD.

II

LA VIE DU MOINE

J'étudie la vie du moine. Il n'en est point au monde qui soit si bien organisé contre la langueur et contre l'ennui. Le moine a toujours à faire, mais sans hâte. Être toujours occupé et jamais pressé, c'est le paradis sur la terre, ce me semble, et le paradis céleste doit être fait un peu de cette façon. Ajoutez la flamme du cœur. Le moine est toujours en présence de Dieu, il parle à Dieu et il l'entend, il sert Dieu, il apprend à aimer Dieu. Que le moine sache seulement ne point mettre le pied hors de sa règle, il est dans l'ordre, il est dans la paix et la joie. Si la tentation vient l'attaquer au milieu de cette forteresse, il sait se défendre, il milite, il mérite; sa joie peut souffrir quelque trouble, mais sa paix ne lui est point ôtée.

Je trouve ces hommes très heureux. Il leur est permis d'être graves; ils n'ont point de sottises querelles ni de préoccupations mesquines; ils ne sont point forcés de suivre la mode et d'insulter leur corps par des parures; ils ne courent point; ils ne babillent point; la baisse et la hausse ne les regardent point. Ils sont doux, simples, sérieux, de bonne grâce; ils vivent de prière, de pensées, d'air salubre. Ils ont leur cimetière à l'ombre de l'église, ils y dormiront la tête appuyée aux bases de l'autel.

LOUIS VEUILLOT.

RECITATION

LA MAISON PATERNELLE

(Souvenir)

Depuis que mes cheveux sont blancs, que je suis vieux,
 Une fois j'ai revu notre maison rustique,
 Et le peuplier long comme un clocher gothique,
 Et le petit jardin tout entouré de pieux.

Une part de mon âme est restée en ces lieux
 Où ma calme jeunesse a chanté son cantique,
 J'ai remué la cendre au fond de l'âtre antique,
 Et des souvenirs morts ont jailli radieux.

Mon sans gêne inconnu paraissait malhonnête,
 Et les enfants riaient. Nul ne leur avait dit
 Que leur humble demeure avait été mon nid.

Et quand je m'éloignai, tournant souvent la tête,
 Ils parlèrent très haut et j'entendis ceci :
 —Ce vieux-là, pourquoi donc vient-il pleurer ici ?

PAMPHILE LEMAY.

COMPOSITION

LA FRANCHISE

CANEVAS.—I. La franchise est une qualité aimable, autant que le mensonge est un vice odieux.

II. Avantages de la franchise : elle nous gagne la confiance d'autrui ; elle nous mérite l'indulgence pour nos fautes.

III. Montrer par un exemple qu'une faute avouée est à moitié pardonnée.

DÉVELOPPEMENT

1. La franchise consiste, non pas à dire tout ce que l'on pense, mais à parler toujours selon sa pensée. C'est une des qualités les plus aimables. Autant le mensonge est odieux et repoussant, autant la franchise attire et charme. Elle est l'apanage des belles âmes, des nobles cœurs, des natures droites et sincères qui vont à leur but sans détours, sans faux calculs d'intérêt propre.

2. Aussi gagne-t-elle la confiance de prime abord. On sait que celui qui la possède ne cherche pas à vous plaire en vous trompant, qu'il n'emploie jamais des voies détournées pour capter votre estime, ni pour excuser ou cacher ses fautes au détriment de la vérité.

C'est pourquoi on est plein d'indulgence à son égard. L'enfant sincère, qui avoue ingénument le mal que l'étourderie lui a fait commettre, gagne tout de suite son pardon.

3. On raconte que Washington enfant s'amusa inconsciemment à entailler, avec une hachette qu'on lui avait donnée, les plus beaux arbres de la propriété de son père. Celui-ci, voyant le dégât, entra en fureur, menaçant le coupable d'une punition exemplaire dès qu'il le connaîtrait.

A la vue de son père irrité, le petit Georges, comprenant le tort qu'il avait eu, se mit à trembler. Et cependant il n'hésita pas et dit courageusement : « Mon père, ne cherchez pas le coupable, c'est moi. Je vous demande bien pardon. » Et, devant tant de franchise, la colère du père tomba ; il prit son fils dans ses bras, le serra sur son cœur en lui recommandant de rester ainsi toujours honnête, franc et loyal.

(L'E. ET LA F.)

VOCABULAIRE

HOMONYMES.—Certains mots de la langue se ressemblent à la prononciation, quelquefois même ils s'écrivent de la même manière, bien qu'ils aient un sens absolument différent :

Ex : champ, chant ; temps, tan, etc. On appelle ces mots HOMONYMES.

Voici les homonymes du mot *air* :

AIR, gaz.—*aire*, nid de l'aigle.—*aire*, lieu où l'on bat le grain.—*hère*, pauvre malheureux.—*haire*, chemise de crin.—*ère*, époque.—*erre*, *erres*, *errent*, verbe *errer*.

HYGIENE

Phrases à étudier au tableau noir

I. On appelle ventilation l'action de renouveler l'air.

II. L'air salubre est celui qui est propre à la respiration.

DICTÉE

Conseils pratiques

Faire tous les jours de l'exercice au grand air, en travaillant ou en se promenant.

Boire et manger modérément et simplement.

Préférer à l'alcool l'eau, le lait, on augmentera sa capacité de travail et de bonheur.

Ne porter des vêtements ni trop chauds ni trop justes.

Habiter une maison sèche, spacieuse, ensoleillée. Avoir sa maison à soi.

Travailler régulièrement : le travail préserve des maladies du corps et de l'esprit.

Ne pas chercher le repos après le travail, dans les distractions bruyantes. Les heures de loisir appartiennent à la famille : la nuit est faite pour dormir.

La première condition d'une bonne santé est une vie fécondée par le travail et embellie par de bonnes actions.

Enseignement anti-alcoolique

ANALYSE

(Phrase à étudier au tableau)

Le buveur d'alcool, ruiné dans son âme et dans son corps, traîne son existence misérable dans l'isolement et le mépris.

DICTÉE

MAUVAIS EFFET DE L'ALCOOL SUR LE CŒUR

Tout le monde connaît la forme du cœur. Il renferme six couches de muscles reliés ensemble par des fibres. L'alcool remplace insensiblement ces fibres par de la graisse ; c'est-à-dire qu'à mesure qu'elles s'usent, le vide est pris par une matière

grasse. Le cœur perd donc peu à peu sa force musculaire, puisque la matière qui exprime sa sensibilité par des contractions et des expansions plus ou moins vigoureuses, s'y trouvera en moindre quantité ; et le vaillant organe cesse ainsi de pouvoir envoyer le sang dans les artères avec l'énergie voulue.

Arrive alors le temps où l'impuissance est fatale.

PROBLÈMES

Un homme dépense \$0.50 par semaine pour de *petits coups*, qu'il boit ou qu'il fait boire à ses connaissances. A la fin d'une année quelle somme a-t-il ainsi dépensée sans profit pour lui ni pour ses amis ?

Si au lieu de dépenser cette somme de \$0.50 pour de la boisson il la plaçait à la caisse d'épargne, quel capital aurait-il accumulé, sans compter les intérêts au bout de 10 ans ?

SOLUTION :—Dans une année, il y a 52 semaines.

$\$0.50 \times 52 = \26 , la somme dépensée dans 1 année.

$\$26 \times 10 = \260 , la somme accumulée au bout de 10 ans.

Un homme dépense \$0.75 par semaine à boire et à payer à boire à ses connaissances ; ce qu'il dépense dans une année représente quelle somme placée à 3% ?

SOLUTION :— $\$0.75 \times 52 = \39 .

$\$39 \div .03 = \1300 . *Rép.*

MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

I.	A 824	—	57	= 767.
	B 543	—	268	= 275.

Un nombre composé
de centaines, de diz.
et d'unités

moins

Un nombre
inférieur à 1000

A. Je dis :

100 moins 57, 43 ;

824 moins 100, 724, et 43, 767.

B. Je dis :

300 moins 268, 32 ;

543 moins 300, 243, et 32, 275.

RÈGLE.—On prend le nombre de centaines immédiatement supérieur au petit nombre, et on fait la somme des différences entre ce nombre de centaines et les deux nombres donnés.

REMARQUES. I. Le petit nombre n'a que des unités.

$479 - 6 :$

Je dis : 9 moins 6, 3, et 470, 473.

$365 - 8.$

Je dis : 65 moins 8, 57, et 300, 357.

II. Le petit nombre n'a que des dizaines et des unités, et il est inférieur à celui que forment les dizaines et les unités du grand nombre.

$$763 - 35.$$

Je dis : 63 moins 35, 28, et 700, 728.

III. *Les deux nombres ne diffèrent que par leurs centaines.*

$$935 - 735$$

Je dis : 900 moins 700, 200.

IV. *Les centaines des deux nombres sont les mêmes.*

$$345 - 318.$$

Je dis : 45 moins 18, 27.

V. *Le petit nombre a des centaines : ses dizaines et unités donnent un nombre plus petit que celui que forment les dizaines et unités du grand nombre.*

$$958 - 325.$$

Je dis :

$$58 \text{ moins } 25, 33 ;$$

$$900 \text{ moins } 300, 600, \text{ et } 33, 633.$$

NOTA.—L'emploi de ces moyens particuliers permet d'arriver au résultat plus facilement que par la règle générale.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un marchand achète 4200 assiettes pour \$196, et il dépense \$10.85 de transport. Quel sera son bénéfice s'il les vend \$6.30 le cent ?

SOLUTION :— $(4200 \times 6.30) \div 100 = \264.60 , ce que la vente a rapporté.

$$\$196 + \$10.85 = \$206.85, \text{ ce que les assiettes ont coûté.}$$

$$\$264.60 - \$206.85 = \$57.75, \text{ le bénéfice.}$$

2. Deux ouvriers, en travaillant ensemble pendant 24 jours, ont gagné \$72. Si l'un a gagné \$1.25 par jour, quel est le prix de la journée du second ?

SOLUTION :— $\$1.25 \times 24 = \30 , la part de celui qui recevait \$1.25 par jour.

$\$72 - \$30 = \$42$, ce que l'autre ouvrier a reçu pour 24 jours de travail.

$$\$42 \div 24 = \$1.75, \text{ le salaire journalier du 2e ouvrier.}$$

3. Un marchand achète une pièce de drap à \$2.25 la verge. En vendant ce drap à \$3.20 la verge, il fait un bénéfice de \$60.80. Quelle était la longueur de la pièce ?

SOLUTION :— $\$3.20 - \$2.25 = \$0.95$, le bénéfice sur 1 verge.

$$\$60.80 \div \$0.95 = 64, \text{ le nombre de verges dans la pièce.}$$

4. Une pièce de drap de 48 verges a été payée à raison de \$2.35 la verge. Le tout a été vendu \$148.80. Quel a été le bénéfice sur chaque verge ?

SOLUTION :— $\$2.35 \times 48 = \112.80 , le coût de la pièce.

$$\$148.80 - \$112.80 = \$36, \text{ le bénéfice sur les 48 verges.}$$

$$\$36 \div 48 = \$0.75, \text{ le bénéfice sur une verge.}$$

5. Un ménage, qui a un revenu de \$840 par année à dépensé \$300 dans

les trois premiers mois. De combien faut-il diminuer la dépense de chaque mois pour que la dépense totale ne dépasse pas le revenu ?

SOLUTION. :—\$840 — \$300 = \$540, ce qui reste à dépenser dans les mois qui restent.

$\$540 \div 9 = \60 , somme à dépenser par mois dans les mois qui restent.

$\$300 \div 3 = \100 , somme dépensée par mois pendant les 3 premiers mois.

$\$100 - \$60 = \$40$, la diminution. *Rép.*

6. Un marchand a acheté 48 bœufs et 352 moutons ; en revendant le tout, il a gagné \$15 sur chaque bœuf, mais il a perdu \$0.25 sur chaque mouton. Quel est son gain ou sa perte ?

SOLUTION :—Il a gagné $\$15 \times 48 = \720 ;

Il a perdu $\$0.25 \times 352 = \88 .

$\$720 - \$88 = \$632$, le gain net.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Une personne a 250 sacs de blé pesant chacun 240 livres. Une partie de ce blé s'étant avarié dans le transport, elle obtient une réduction de prix de $\frac{1}{8}$; de la sorte elle ne paie que \$840. Quel était le prix d'un minot de blé ? (*Un minot de blé pèse 60 livres*).

SOLUTION :—Les $\frac{8}{8}$ du prix du blé — $\frac{1}{8}$ du prix du blé = les $\frac{7}{8}$ du prix = \$840 ; $\frac{1}{8}$ du prix = $\frac{840}{7}$ et $\frac{8}{8}$ du prix = $\frac{840}{7} \times 8 = \960 .

$(240 \times 250) \div 60 = 1000$ minots de blé.

$960 \div 1000 = \$0.96$, le prix d'un minot de blé.

$\$0.96 - \frac{1}{8}$ de $\$0.96 = \$0.96 - \$0.12 = \0.84 , le prix net d'un minot de blé.

2. Un homme peut faire 126 pas à la minute. En admettant que le pas ordinaire soit égal aux $\frac{5}{6}$ d'une verge, combien faudra-t-il de jours à un piéton marchant dans ces conditions $5\frac{3}{4}$ heures par jour, pour se rendre de Québec à Montréal, une distance de 176 milles ?

SOLUTION :—1 pas = $\frac{5}{6}$ de verge ; 126 pas = $\frac{5}{6} \times 126 = 105$ verges. En une minute l'homme fait 105 verges ; dans 1 heure il fait $105 \times 60 = 6300$ verges ; dans 1 jour de $5\frac{3}{4}$ heures, il fait $6300 \times 5\frac{3}{4} = 36225$ verges.

Dans 1 mille il y a 1760 verges ; dans 176 milles il y a $1760 \times 176 = 309760$ verges.

Pour parcourir 309760 verges il faudra au piéton un nombre de jours égal $309760 \div 36225 = 8$ jours, 3 heures et un peu plus de 10 minutes.

3. A et B ont ensemble \$43.18 et la part de A est égale à celle de B augmentée de $\frac{1}{8}$. Combien ont-ils chacun ?

SOLUTION :—Soit \$1 la part de B, alors $1\frac{1}{8}$ celle de A, et $\$1 + 1\frac{1}{8} = \$2\frac{1}{8}$, la somme des deux parts. Ils ont ensemble $\$2\frac{1}{8}$ ou $\frac{17}{8}$ de piastre ; de ces 17 parties égales B a 8, ou $\frac{8}{17}$ du tout et A 9, ou $\frac{9}{17}$ du tout,

La part de B, $\frac{8}{17}$ de \$43.18 = \$20.32.

La part de A, $\frac{9}{17}$ de \$43.18 = \$22.86.

AUTRE SOLUTION :—*Par supposition* : Soit \$8 la part de B, alors \$9, celle de A ; ce qu'ils ont ensemble = 17.

Sur \$17, B avec \$8, a les $\frac{8}{17}$ du tout.

Sur \$17, A avec \$9, a les $\frac{9}{17}$ du tout. Etc., etc.

4. A et B ont ensemble \$43.18 et la part de B est égale à celle de A, diminuée de $\frac{1}{9}$. Combien ont-ils chacun ?

SOLUTION :—Soit \$1 la part de A ; alors $\frac{8}{9}$ celle de B et \$1 + $\frac{8}{9}$ = \$ $\frac{17}{9}$ la somme des deux parts. Ils ont ensemble $\frac{17}{9}$ de piastre ; de ces 17 parties égales, A a 9 ou $\frac{9}{17}$ du tout, et B a 8, ou $\frac{8}{17}$ du tout.

$\frac{9}{17}$ de 43.18 = \$22.86, la part de A.

$\frac{8}{17}$ de 43.18 = \$20.32, la part de B.

5. A et B ont ensemble \$69 et les $\frac{2}{5}$ de la part de A égalent les $\frac{3}{4}$ de celle de B. Combien ont-ils chacun ?

$\frac{2}{5}$ de la part de A = $\frac{3}{4}$ de celle de B ;

$\frac{1}{5}$ " " " " A = $\frac{3}{4} \div 2$ de celle de B ;

$\frac{5}{5}$ " " " " A = $\frac{3}{4} \times \frac{5}{2} = \frac{15}{8}$ de celle de B.

Ainsi c'est A qui a la plus grande part ; sa part est égale à presque 2 fois celle de B, à $\frac{15}{8}$ fois celle de B. Soit \$1 la part de B, alors celle de A sera de $\frac{15}{8}$ ou \$1 $\frac{7}{8}$; et les deux auront ensemble \$1 + 1 $\frac{7}{8}$ = \$2 $\frac{7}{8}$ ou \$ $\frac{23}{8}$. De ces 23 parties égales, B a 8, ou les $\frac{8}{23}$ du tout, c'est-à-dire de \$69 = \$24. A en a 15, ou les $\frac{15}{23}$ du tout, c'est-à-dire de \$69 = \$45.

AUTRE SOLUTION :— $\frac{3}{4}$ de la part de B = $\frac{2}{5}$ de celle de A ;

$\frac{1}{4}$ " " " " B = $\frac{2}{5} \div 3$ de celle de A ;

$\frac{4}{4}$ " " " " B = $\frac{2}{5} \times \frac{4}{3} = \frac{8}{15}$ de celle de A.

Ainsi B a moins que A, sa part n'étant égale qu'aux $\frac{8}{15}$ de celle de A.

Soit \$1, la part de A, alors $\frac{8}{15}$ celle de B. Ensemble ils ont \$1 + $\frac{8}{15}$ = \$1 $\frac{8}{15}$ ou \$ $\frac{23}{15}$. De ces 23 parties, A a 15, ou $\frac{15}{23}$ du tout = $\frac{15}{23}$ de \$69 = \$45.

De ces 23 parties, B a 8, ou $\frac{8}{23}$ du tout = $\frac{8}{23}$ de \$69 = \$24.

AUTRE SOLUTION :—*Par supposition* : supposons un nombre qui représentera les $\frac{2}{5}$ de la part de A et les $\frac{3}{4}$ de celle de B. Pour cela choisissons le plus petit nombre qui soit divisible par 2 et 3. Choisissons le plus petit nombre, car plus le nombre est petit, plus le travail est facile.

Soit \$6 les $\frac{2}{5}$ de la part de A, alors \$6 sera aussi les $\frac{3}{4}$ de celle de B.

$\frac{2}{5}$ de la part de A = 6 ; $\frac{3}{4}$ de la part de B = 6 ;

$\frac{1}{5}$ " " " " A = $\frac{6}{2}$; $\frac{1}{4}$ " " " " B = $\frac{6}{3}$;

$\frac{5}{5}$ " " " " A = $\frac{6}{2} \times 5 = 15$; $\frac{4}{4}$ " " " " B = $\frac{6}{3} \times 4 = 8$.

D'après cette supposition la part de A = \$15 et celle de B = \$8. Ensemble ils ont \$15 + \$8 = \$23. De cette somme de \$23, A ayant \$15, a les $\frac{15}{23}$ du tout ; B ayant \$8, a les $\frac{8}{23}$ du tout.

$\frac{15}{23}$ de \$69 = \$45, la part de A.

$\frac{8}{23}$ de \$69 = \$24, la part de B.

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. J'envoie à mon correspondant à New York \$1435 avec instruction d'acheter du thé pour mon compte, après avoir déduit sa commission à $2\frac{1}{2}\%$. Si le thé lui a coûté \$0.35 la livre, combien de livres devrai-je recevoir ? Si je paie des frais de transport au montant de \$30. et une prime d'assurance de $\frac{1}{4}\%$, quel prix devrai-je vendre la livre de thé pour réaliser un bénéfice de $66\frac{2}{3}\%$?

$\$1435 \times .00\frac{1}{4} = \3.59 , l'assurance.

$\$1435 + \$30. + \$3.59 = \1468.59 , ce que coûte le thé.

$\$1468.59 \times .66\frac{2}{3} = \979.06 , le bénéfice qu'il s'agit de faire.

$\$1468.59 + \$979.06 = \$2447.65$, le prix qu'il faut vendre le thé.

$1435 \div \$1.025 = \1400 , la somme que mon correspondant dépensera à acheter du thé.

$\$1400 \div \$0.35 = 4000$ livres de thé.

Les 4000 livres de thé doivent être vendues pour \$2447.65. Une livre se vendra 4000 fois moins, c'est-à-dire $\$2447.65 \div 4000 = \0.61 .

2. En vendant une terre un cultivateur demanda 50% de plus que ce qu'il avait payé, mais après des pourparlers il diminua le prix qu'il avait demandé de 25% afin de pouvoir vendre. Au prix réduit il fit un bénéfice de \$375. Combien la terre avait-elle coûté ? Quel prix avait-il demandé d'abord et quel prix a-t-il obtenu ?

SOLUTION :—Soit \$1 le prix que la terre lui avait coûté ;

alors \$1.50, le prix demandé ;

Le prix de vente a été de .75 de \$1.50 ; $\$1.50 \times .75 = \$1.12\frac{1}{2}$; ainsi ce qui avait coûté \$1. a été vendu \$1.12 $\frac{1}{2}$; donc pour chaque \$0.12 $\frac{1}{2}$ de bénéfice il y a eu \$1. de coût.

$\$375. \div \$0.125 = \$3000$, coût de la terre.

$\$3000 \times 1.50 = \4500 , prix demandé.

$\$4500 \times .75 = \3375 , prix de vente.

3. L'escompte en dedans d'une certaine somme payable dans 8 mois est de \$32, et l'escompte en dehors, de la même somme pour le même temps, est de \$33.28. Quelle est la somme et quel est le taux ?

SOLUTION :—La différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans d'une somme quelconque est égale à l'intérêt de l'escompte en dedans.

$\$33.28 - \$32 = \$1.28$, la différence entre l'escompte en dedans et l'escompte en dehors.

Il s'agit de trouver à quel taux il faut placer \$32, pendant 8 mois, pour que l'intérêt soit de \$1.28.

L'intérêt de \$32, à 1% pendant 8 mois = $(\$32 \times .01) \times \frac{8}{12}$, ou mieux, $(\$32 \times .01) \times \frac{2}{3} = \$0.21\frac{1}{3}$.

$\$1.28 \div \$0.21\frac{1}{3} = 6\%$, le taux.

L'escompte en dehors n'est rien autre chose que l'intérêt.

Il s'agit donc de trouver quelle somme placée à intérêt à 6%, pendant 8 mois, rapporterait \$33.28.

\$1 à intérêt à 6%, pendant 8 mois, rapporte \$0.04.

$\$33.28 \div \$0.04 = \$832$, la somme.

4. Un groupe de travailleurs composé de 36 hommes, 30 femmes et 40 enfants a gagné en commun \$6840. Répartissez cette somme entre les ouvriers de manière que la part d'une femme soit les $\frac{2}{3}$ de celle d'un homme, et la part d'un enfant les $\frac{3}{4}$ de celle d'une femme.

SOLUTION :—Le travail de 40 enfants = $40 \times \frac{3}{4} =$ le travail de 30 femmes.

$30 + 30 = 60$ femmes ; le travail de 60 femmes = $60 \times \frac{2}{3}$ fois le travail d'un homme = le travail de 40 hommes.

$36 + 40 = 76$ hommes. Ainsi le travail de 40 enfants, 30 femmes et 36 hommes = le travail de 76 hommes.

Un travail équivalant à celui de 76 hommes = \$6840.

Le travail d'un homme = $\$6840 \div 76 = \90 .

Le travail d'une femme = les $\frac{2}{3}$ de \$90 = \$60.

Le travail d'un enfant = les $\frac{3}{4}$ de \$60 = \$45.

$\$90 \times 36 = \3240 , la part des 36 hommes.

$\$60 \times 30 = \1800 , la part des 30 femmes.

$\$45 \times 40 = \1800 , la part des 45 garçons.

AUTRE SOLUTION :—*Par supposition* : Supposons \$4 la part d'une femme, alors la part d'un homme sera \$6, et celle d'un enfant \$3.

$\$6 \times 36 = \216 , la part des 36 h. d'après la supposition

$\$4 \times 30 = \120 , " " " 30 f. " " "

$\$3 \times 40 = \120 , " " " 40 e. " " "

—
\$456. Le montant total " " "

D'après la supposition, les hommes ont droit aux $\frac{216}{456} = \frac{9}{19}$ de toute la somme ; $\frac{9}{19}$ de \$6840 = \$3240.

Les femmes ont droit aux $\frac{120}{456} = \frac{5}{19}$ de \$6840 = \$1800.

Les enfants ont droit aux $\frac{120}{456} = \frac{5}{19}$ de \$6840 = \$1800.

PROBLEMES AGRICOLES

32. En supposant qu'une vache donne par jour 6 pintes de lait pesant $2 \frac{1}{2}$ livres chacune, et que 13 livres de lait donnent 2 livres de beurre, quelle quantité de beurre peut fournir par semaine un cultivateur qui a 24 vaches ?

SOLUTION :— $6 \times 24 \times 7 = 1008$ pintes de lait par semaine.

$1008 \times 2 \frac{1}{2} = 2520$ livres le lait par semaine.

$(2520 \times 2) \div 13 = 387 \frac{9}{13}$ livres ou 387 livres $11 \frac{1}{13}$.

33. On veut construire une bergerie pour 360 brebis. Il faut 80 pieds cubes d'air par brebis. Si le terrain a $20 \frac{1}{2}$ verges de longueur sur 16 verges de largeur, quelle devra être la hauteur de la bergerie ?

SOLUTION :— $80 \times 360 = 28800$ pieds cubes d'air. $20 \frac{1}{2} \times 16 = 328$ verges, superficie du plancher. $328 \times 9 = 2952$ pieds carrés.
 $28800 \div 2952 = 9$ pieds 9 pouces.

34. Une municipalité ayant offert une prime de $\$0.02 \frac{1}{2}$ par livre de hannetons qu'on lui apporterait, a distribué aux 40 élèves d'une école la somme de $\$86.80$. Quelle est en quintaux la quantité de hannetons détruits par ces enfants, et combien chacun a-t-il reçu en moyenne ?

SOLUTION :— $\$86.80 \div .025 = 3472$ livres.

$3472 \div 100 = 34$ quintaux 72 livres.

$\$86.80 \div 40 = \2.17 , ce que chacun reçut.

ALGÈBRE

63. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante :

$$\frac{x}{2} + \frac{x}{3} - \frac{x}{4} = 1 - x$$

Solution : Multipliant l'équation par 12, le plus petit multiple commun des dénominateurs on a :

$$6x + 4x - 3x = 12 - 12x$$

Transposant on a :

$$6x + 4x - 3x + 12x = 12$$

Réduisant les termes semblables on a :

$$19x = 12$$

d'où $x = 12/19$.

64. Trouvez la valeur de x dans l'équation suivante :

$$\frac{x-1}{2} + \frac{x-2}{3} = \frac{x-3}{4}$$

Solution : Multipliant par 12, le plus petit multiple commun des dénominateurs, on a :

$$6x - 6 + 4x - 8 = 3x - 9$$

Transposant on a :

$$6x + 4x - 3x = -9 + 6 + 8$$

Réduisant les termes semblables, on a :

$$7x = 5$$

d'où $x = 5/7$

65. Trouvez une fraction sachant que la somme du numérateur et du dénominateur est 13 et que, si on ajoute 2 à chaque terme, la nouvelle fraction est équivalente à $5/12$.

Solution : Soient x le numérateur et y le dénominateur et x/y la fraction.

$$x + y = 13 \dots\dots\dots (1)$$

$$x + 2$$

$$\frac{\quad}{y + 2} = 5/12 \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (2) par $12y + 24$, le plus petit multiple commun des dénominateurs on a :

$$12x + 24 = 5y + 10 \dots\dots\dots (3)$$

Transposant et réduisant on a :

$$12x - 5y = -14 \dots\dots\dots (4)$$

Multipliant (1) par 12 et mettant (4) au-dessous du produit on a :

$$12x + 12y = 156 \dots\dots\dots (5)$$

$$12x - 5y = -14 \dots\dots\dots (4)$$

Soustrayant (4) de (5) on a : $17y = 170 \dots\dots\dots (6)$

$$y = 170/17 = 10 \dots\dots\dots(7)$$

Substituant 10 la valeur d'y à y dans (1) on a :

$$x + 10 = 13 \dots\dots\dots(1)$$

d'où $x = 13 - 10 = 3 \dots\dots\dots(8)$

La fraction est $3/10$.

66. Un marchand vend une pièce d'étoffe \$119 ; il gagne autant pour cent que l'étoffe lui a coûté de piastres ; combien a-t-il payé la pièce ?

Solution : Soit x le prix de la pièce, alors $x/100$ le gain pour cent.

$$x \times x/100 = x^2/100, \text{ le bénéfice}$$

$$x + x^2/100 = \$119$$

Multipliant par 100 on a : $100x + x^2 = 11900$ ou $x^2 + 100x = 11900$

Complétant le carré on a :

$$x^2 + 100x + 50^2 = 11900 + 2500 = 14400$$

Extrayant la racine on a :

$$x + 50 = + 120 \text{ ou, } - 120 ;$$

$$x = 120 - 50 = 70$$

$$\text{ou } x = - 120 - 50 = - 170$$

Rép. \$70.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites, ou faites faire à chaque problème, la figure sur le tableau, c'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

1. Un terrain carré a une surface de 14400 pieds ; quelles sont les dimensions d'un terrain rectangulaire de même surface mais dont la base a deux fois la longueur du côté du carré ?

Solution : Le côté du carré = la racine carré de 14400 = 120.

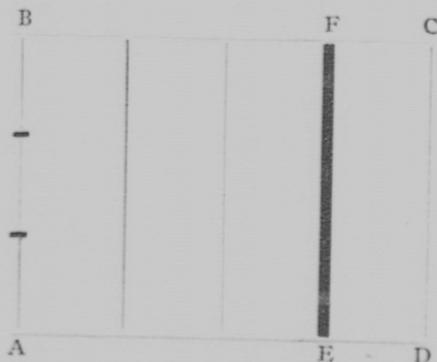
La base du rectangle = $120 \times 2 = 240$; la surface du rectangle = 14400

$$14400 \div 240 = 60.$$

Les dimensions du rectangle sont de 240 pieds et de 60 pieds.

2. La surface d'un rectangle est de 2700 pieds ; quelle en est la diagonale si la base du rectangle est à la hauteur comme 4 à 3 ?

Solution :



La surface du rectangle A B C D = 2700 pieds et la longueur A D est à la largeur A B comme 4 à 3.

Divisant la base A D en 4 parties égales et faisant passer par le 3^e point de division la ligne F E on a le carré A B F E, (car A E les $\frac{3}{4}$ de A D = A B,) = aux $\frac{3}{4}$ de 2700 = 2025.

Le côté de ce carré, c'est-à-dire la racine carrée de 2025 ou 45 = A B la largeur du rectangle.

Si A B ou 3 = 45 A D ou 4 = $(45 \div 3) \times 4 = 60$ la base du rectangle.

La diagonale d'un rectangle est l'hypoténuse d'un triangle ayant pour base, la base du rectangle et pour hauteur la hauteur du rectangle.

$$60^2 + 45^2 = 5625;$$

La racine carrée de 5625 = 75. Réponse.

Autre solution : Les figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs côtés homologues,—ce qui veut dire que la plus grande de deux figures semblables contiendra la plus petite autant de fois que le carré d'une des dimensions de la plus grande figure contiendra le carré de la dimension homologue de la plus petite.

La surface d'un rectangle ayant 4 pour base et 3 pour hauteur est de 12.

Nous avons maintenant deux rectangles semblables : une dont la base est 4, la hauteur 3 et la surface 12, l'autre dont la surface est de 2700.

Le carré de 4, la base du petit rectangle sera contenue dans le carré de x , c'est-à-dire x^2 , la base du grand rectangle, autant de fois que 12 la surface du petit rectangle sera contenue dans 2700, la surface du grand rectangle, autrement

$$\frac{2700}{12} = \frac{x^2}{4^2} = \frac{x^2}{16}$$

Multipliant par 48 pour chasser les dénominateurs on a :

$$10800 = 3x^2$$

$$\text{d'où } x^2 = 10800 \div 3 = 3600$$

$$x = 60 \text{ la base}$$

$$2700 \div 60 = 45 \text{ la hauteur.}$$

Etc., etc.

3. Combien y a-t-il de verges cubes d'air dans une chambre qui a 24 pieds de longueur, 18 pieds de largeur et 12 pieds de hauteur?

Solution : $(24 \vee 18 \times 12) \div 27 = 192$ verges cubes.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

LEFT OUT IN THE COLD

A lady called one day at a house where there were three children : a boy and two girls. It happened that the boy had whooping cough, and one of the girls had measles, and every one was petting and making much of them. The other little girl sat alone in a corner, crying as if her heart would break. The lady went over to her, and asked her what was the matter. The child stopped crying for a moment, and said sobbing : « Oh dear ! they've all got measles and whooping cough ; and I haven't got anything ! Oh dear ! » and she burst out crying again as hard as ever.

OUTLINE.—1. A lady calls at a house.

2. Two of the children are ill : and they are petted.

3. The third child is crying in a corner.

4. The lady asks what the matter is.

5. The reply of the little girl.

6. Her continued sorrow.

(Taken from *Meiklejohn's, Fables, Anecdotes and Stories for teaching composition.*)

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

REVUE MENSUELLE

Le 18 mai dernier mourait à Saint-Vital, Manitoba, Julie Lagimodière Riel, mère de Louis Riel, pendu à Régina, le 16 novembre 1885, pour crime politique. Madame Riel, une digne chrétienne, s'est éteinte à l'âge de 86 ans. Le même jour, à Batoche, mourait subitement Gabriel Dumont, le célèbre lieutenant de Riel, lors du soulèvement de 1885.

En Russie, on a fait l'essai du régime parlementaire à travers des crises révolutionnaires intermittentes. Mais la chambre d'Assemblée, la Douma, a été dissoute après quelques mois d'existence. Le tsar a ordonné de nouvelles élections qui auront lieu en mars prochain. L'empire russe résiste toujours aux assauts de la Révolution.

Le gouvernement de Québec a souscrit deux mille piastres pour l'œuvre du monument Laval, et le gouvernement d'Ottawa cinq mille.

Le 12 juin dernier, à l'âge avancé de 80 ans, mourait à Québec Sir Hector Langevin, l'un des rares survivants de ceux qui portent dans l'histoire de notre pays, le titre de Pères de la Confédération. Sir Charles Tupper est le dernier survivant de ces hommes d'Etat qui jetèrent les assises de la Confédération canadienne. Pendant de nombreuses années, Sir Hector Langevin fut ministre à Ottawa : longtemps il dirigea le parti conservateur de la province de Québec. Le deuxième principal de l'École normale Laval, Mgr Langevin, premier évêque de Rimouski, était le frère de Sir Hector.

Le 24 juin, un groupe de patriotes a inauguré un joli monument élevé à la mémoire de Crémazie, sur le carré Saint-Louis, à Montréal. Notre poète national méritait ce témoignage des siens, lui qui a exprimé en si nobles vers l'amour qu'il portait à la patrie canadienne-française. Il est bon de rappeler que c'est la France chrétienne, l'ancienne, la vraie, que Crémazie a chantée dans ses vers.

Dans la soirée du 21 juin dernier, la ville de Nicolet a été cruellement éprouvée par une épouvantable conflagration. L'ancienne église paroissiale, la nouvelle cathédrale, le magnifique couvent des Sœurs de l'Assomption (la maison mère), la résidence de Mgr Suzor (maison Saint-Joseph), et plusieurs autres maisons, ont été consumés en quelques heures par un violent incendie, qui s'était déclaré dans la vieille église. Les pertes s'élèvent à plus de cinq cent mille piastres, dit-on.

C'est une cruelle épreuve pour S. G. Mgr Bruneau et pour les révérendes Sœurs de l'Assomption. Et à l'évêque éprouvé et aux religieuses affligées, *L'Enseignement Primaire* offre ses plus sincères sympathies.

—L'épiscopat français tout entier s'est réuni en assemblée délibérante à l'archevêché de Paris, au commencement de juin, pour y discuter la situation actuelle de l'Eglise catholique en France : les décisions prises par les prélats ont été tenues secrètes. Il s'agissait de décider si les catholiques de France doivent se soumettre à la loi de Séparation ou l'ignorer, ou plutôt refuser les avantages matériels qu'elle offre pour mieux étouffer l'Eglise de France. Le Pape a récemment condamné les associations cultuelles offertes par la loi de Séparation. Nous reparlons plus loin de cette décision du Saint-Père.

Près de quatre-vingts professeurs de l'enseignement secondaire se sont réunis à Québec, en juin dernier, pour y traiter des intérêts des études classiques. Les questions de programmes et de méthodes ont été étudiées avec soin. L'idée d'une École normale supérieure a été de nouveau lancée.

Les médecins de langue française se sont réunis en congrès, aux Trois-Rivières, dans la dernière semaine de juin. Plusieurs vœux ont été exprimés, entr'autres des vœux concernant l'enseignement de l'hygiène à l'école, les précautions à prendre pour combattre la tuberculose et les moyens à mettre en œuvre pour enrayer l'ivrognerie.

A propos de ce congrès, on a de nouveau débattu dans les journaux la question des rapports à établir entre l'Ancienne et la Nouvelle-France. Etant donné l'esprit haineux du gouvernement de notre ancienne mère-patrie vis-à-vis de l'Église catholique, les Canadiens français ne sauraient être trop prudents dans leurs relations avec les Français qui ne sont pas absolument catholiques.

Au mois de juillet avait lieu à Oka le onzième congrès des missionnaires agricoles. Ces dévoués apôtres de l'agriculture se sont engagés à se faire les zélateurs de l'enseignement agricole :

1° Au degré préparatoire par le tableau mural et le jardin de l'école.

2° Aux degrés primaire et secondaire par l'école régionale.

3° Au degré supérieur par les chaires agronomiques.

Et 4° Pour les cultivateurs adultes, outre les conférences déjà en usage, par les conférences des praticiens basées sur des cultures ou des travaux démonstratifs.

Dans une lettre pastorale des plus convaincantes, S. G. Mgr Archambault, évêque de Joliette, dénonce l'intempérance et indique les moyens propres à combattre ce fléau. Entr'autres ordonnances Mgr Archambault statue :

« Les curés et les vicaires, dans leurs catéchismes, les instituteurs et les institutrices, dans les écoles, les directeurs et les professeurs de nos collèges et de notre séminaire auront soin d'instruire les enfants et les jeunes gens des bienfaits de la tempérance et des suites funestes de l'alcoolisme, de leur inspirer une horreur profonde de l'ivrognerie.

« 8° Pour aider les enfants à mettre en pratique les leçons de sobriété reçues à l'école, on leur demandera d'ajouter, le jour de leur première communion, à leurs autres promesses, celle de s'abstenir de boissons enivrantes jusqu'à l'âge de vingt ans. Cette promesse n'oblige cependant pas sous peine de péché. »

La juiverie et la maçonnerie triomphent en France : 1° Le traître Dreyfus, ce capitaine juif, condamné par les tribunaux militaires en 1894, a été réhabilité par la cour suprême et réintégré dans l'armée par une loi spéciale. C'est un rude coup porté à l'autorité militaire, en France. 2° La Chambre des Députés a adopté une proposition à l'effet que les cendres de l'ignoble Zola, écrivain cher aux Juifs et aux Francs-Maçons, fussent portées au Panthéon. 3° M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, a poussé la dévotion jusqu'à nier, en pleine chambre, la divinité de Jésus-Christ. Le ministre français s'est même permis de mettre le divin Maître sur le pied de Jaurès, le socialiste tristement célèbre. Le plus grave, c'est que le discours de Clémenceau a été affiché par toute la France, par ordre de la Chambre. On ne pouvait descendre plus bas. Après avoir méconnu officiellement le Pape, voilà qu'officiellement encore on insulte le Fils de Dieu.

Dire qu'il y a encore des Canadiens français assez irréfléchis pour crier sans discernement : vive la France ! « Que Dieu ait pitié de la France ! » voilà tout ce que nous pouvons dire désormais.

TEMOIGNAGE ENCOURAGEANT

Parmi les nombreux témoignages d'approbation que reçoit notre revue, nous aimons à citer celui-ci que nous empruntons à une lettre que nous adresse une Religieuse : « Nous avons, ces jours-ci, des conférences pédagogiques données par la directrice des classes de notre communauté : elle ne cesse de recommander *L'Enseignement Primaire* aux maîtresses et de leur dire de se servir des exercices qui y sont donnés et de suivre les méthodes qu'elle dit bonnes ; en un mot, elle en fait de grands éloges. »

CHRONIQUE SCOLAIRE

Sur la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement de Québec a nommé M. l'abbé F.-X. Ross, principal de l'École normale des filles de Rimouski, et M. Robert Fortin, instituteur, professeur dans la même institution. Nos félicitations aux deux nouveaux titulaires.

Conformément à une résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, adoptée à sa séance du 9 mai 1906, le gouvernement a accordé une somme de \$3,000, pour venir en aide à l'École normale des filles de Montréal.

Le gouvernement a aussi accordé une somme additionnelle de \$3,000 à l'École polytechnique de Montréal.

Le premier août dernier, MM. les inspecteurs d'écoles ont tenu leur congrès annuel. Dans la prochaine livraison nous publierons les résolutions officielles de cette réunion.

Plusieurs personnages protestants importants ont visité les groupes anglais de la province de Québec, afin de stimuler le zèle des contribuables à l'égard de leurs écoles.

Voici d'intéressantes nouvelles concernant l'École normale de Chicoutimi : nous les empruntons au *Progrès du Saguenay* :

Les travaux de construction de l'École Normale sont commencés depuis lundi dernier. Les travaux seront menés rapidement et toute la bâtisse devra être prête pour le 15 juillet 1907.

Le site de l'École normale est magnifique. De cet endroit élevé, le regard embrasse toute la ville; on voit la Rivière Saguenay rouler ses eaux profondes et comme fond de scène à ce tableau si charmant, le rivage escarpé de cette rivière qui domine le joli village de Ste-Anne. Au point de vue hygiénique, on ne pouvait mieux choisir.

L'École normale sera située au coin de la rue Price et de la rue du Couvent, tout près de la ferme du Séminaire. Les élèves y arriveront par les rues Cartier, Price, Labrecque et du Couvent. L'accès en sera donc facile.

Pour un pensionnat l'endroit est très propice. Les élèves jouiront de l'air pur de la campagne, et d'un panorama d'une grande beauté. Les élèves maitresses qui se destinent à l'enseignement trouveront dans la nouvelle École normale des classes bien aérées et éclairées, et un personnel enseignant parfaitement au courant des méthodes nouvelles d'enseignement.

Le terrain de l'École, très vaste et uni, est sablonneux; les élèves pensionnaires et les élèves maitresses pourront y prendre leurs ébats en toute sécurité sans craindre la boue.

Le Pensionnat contiendra trois classes et l'École normale quatre. Une école annexe à l'École normale sera ouverte aux jeunes filles de la ville qui voudront y venir comme externes, c'est dans cette école annexe que les élèves maitresses seront appelées à enseigner quelques heures par semaine pour joindre la pratique à la théorie.

Les cours de la nouvelle École normale ouvriront au mois de septembre 1907. On s'attend à ce qu'un bon nombre de jeunes filles du Lac St-Jean et de Chicoutimi s'inscrivent pour la première année.

« RÉGLEMENTS REFONDUS »

DU COMITÉ CATHOLIQUE DU C. DE L'I. P.

Le Secrétaire du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, M. P. de Cazes, vient de publier une nouvelle édition des *Règlements du Comité catholique*. Ce manuel contient tous les amendements faits à ces règlements jusqu'à mai 1906. Rédigé avec clarté et méthode, le manuel de M. de Cazes sera très utile aux commissaires d'écoles et aux instituteurs. La brochure est adressée à toutes les commissions scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

LEÇON D'HYGIÈNE PRATIQUE, par E.-F. Panneton, M. D., Trois-Rivières. Ce traité, très joliment fait, comprend : I.—*Précis d'hygiène*. II.—*Hygiène de la première enfance*. III.—*Hygiène de l'écolier*. IV.—*Hygiène des malades*. Ce petit livre peut rendre de grands services aux familles. Il est en vente à la Librairie Beauchemin, Montréal.

CONVENTION RÉGIONALE des Groupes québécois de l'A. C. J.—Une belle brochure de 62 pages contenant les aspirations et les enthousiasmes catholiques de la jeunesse instruite de la région de Québec.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE CANADIENNE : 1ère partie : *Les poètes*—I. OCTAVE CRÉMAZIE, par Fernand Rinfret, Saint-Jérôme, 1906.

JEAN-MARIE DE LA MENNAIS (1780-1860) Par le R. P. Laveille, ptre, de l'Oratoire. Deux forts volumes, chez Poussielgue, à Paris, 1903.—Le P. Laveille a fait un portrait en pied du fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Le livre du P. Laveille est une page très instructive de l'histoire de l'Église de France au dix-neuvième siècle. Feu le cardinal Perraud, dans une lettre à l'auteur, déclare son travail « excellent de tout point. »

De son côté, le Révérend Frère Abel, le distingué supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne, écrivait le 20 octobre 1902 : « Vous avez su mettre en leur véritable jour les héroïques vertus de notre vénéré Père, ses travaux apostoliques, ses innombrables épreuves et ses précieux enseignements. Grâce à vous, il revit au milieu de ses enfants ; il nous parle, il nous console, il nous excite, il nous encourage. »

Dans une lettre-préface de haute envolée, Mgr Baunard rend à l'auteur un hommage digne de son œuvre. « Le voilà fait, et bien fait, s'écrie-t-il, le livre que j'avais tant de fois appelé de mes vœux : un livre qui, en contraste avec le Lamennais apostat, nous montrerait le Lamennais fidèle, dans un prêtre du même nom, du même sang, et qui couronnerait ce prêtre, ce frère, ce Lamennais, de l'aurole de mérites et de sainteté que l'autre a rejetée misérablement de son front. »

C'est dans un style clair et sans apprêt que le P. Laveille trace la vie de ce véritable serviteur de Dieu que fut Jean-Marie Robert de Lamennais. Jamais lecture de vacances nous a fait autant de bien ; jamais livre nous a mieux fait comprendre combien les hommes du monde ont à apprendre dans ces ouvrages où l'on trace le portrait de ces saints prêtres ou de ces dévoués religieux qui, par leur vertu, leur sainteté et leur talent ont accompli des œuvres qui dépassent en valeur tout ce que les grands capitaines ou les hommes d'État renommés ont pu accomplir.

Au Canada, dans la province de Québec, plusieurs maisons d'éducation primaire sont dirigées par les Frères de l'Instruction chrétienne. Ces distingués religieux continuent sur le sol canadien les nobles traditions de leur célèbre institut de Ploërmel.

Nos remerciements bien sincères au R. Frère provincial pour le gracieux envoi de la superbe et édifiante *Vie de Jean-Marie de Lamennais*.

C.-J. M.

IMPRESSIONS D'UN PASSANT (*Amérique-Europe-Afrique*), par l'abbé V.-A. Huard. Volume in-8° de VIII-366 pages. Ce livre comprend les sections suivantes :

I. Journal d'une Excursion aux Petites Antilles.—II. De Chicoutimi à Mistassini.—III. Un tour d'Europe et d'Afrique.—IV. De Québec à Buffalo.—V. A travers l'Amérique du Nord. Prix : \$1.00.—Franco, \$1.12. En vente à Québec : à l'Archevêché et à la Librairie J.-P. Garneau (6, rue de la Fabrique).—A Montréal : Librairies Beauchemin, Granœr, Cadieux & Dérome.

Vu les avantages précieux que cet intéressant ouvrage offre aux instituteurs pour l'enseignement de la géographie, nous le recommandons spécialement au personnel enseignant et aux commissions scolaires.

LE NOUVEAU QUÉBEC.—RÉGION DU TÉMISCAMINGUE. Très joli volume publié par le ministère de la Colonisation. Cette brochure, bien écrite, remplie de renseignements utiles, est illustrée avec un soin particulier. Merci pour l'envoi d'un exemplaire.

ANNUAIRES

Nous accusons réception des *Annuaire suivants* : Université Laval, Québec ; Ecole normale Jacques Cartier, Montréal ; Ecole normale Laval, Québec ; l'Académie commerciale catholique, Montréal ; le Collège de Lévis, le Séminaire de Chicoutimi.

AUX PRIÈRES

La Révérende Mère Saint-Joseph (née Marie-Emma Nault) Religieuse de Chœur, décédée au monastère des Dames Ursulines de Québec, le 3 juin 1906, dans la 59e année de son âge et dans la 40e de sa vie religieuse.

La Révérende Mère Elise, Supérieure provinciale des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, à Joliette, décédée le 21 juin 1906.

M. Joseph Létourneau, ancien professeur à l'École normale Laval, décédé à Saint-Flavien, le 1er septembre 1906, à l'âge de 78 ans. Dans la prochaine livraison nous publierons une notice détaillée sur le vénérable M. Létourneau.

LA LOI DE SEPARATION ET S. S. PIE X

S. Sainteté Pie X a adressé, il y a quinze jours, ses instructions à l'épiscopat et au clergé français, sur la conduite à tenir devant les ordonnances du gouvernement de la République. Les associations culturelles, telles que réglées par la loi, et qui étaient destinées tout simplement à réduire l'Église de France à l'esclavage, *sont réprouvées* par le Souverain Pontife. Cette décision du Saint Père est conforme à son Encyclique condamnant la loi de Séparation. Une nouvelle ère s'ouvre pour les catholiques de France, une ère de luttés et de sacrifices. Mais la vie d'épreuves est plus salutaire que le régime de conciliation et de capitulation qui a tant affaibli les catholiques français. A l'unanimité, les évêques de France ont accepté la décision du Pape avec joie.

RETOUR DE ROME

La révérende Mère générale de la communauté des Sœurs de la Providence, de Montréal, Sœur Marie-Antoinette, est revenue de Rome dans les premiers jours du mois d'août. Son voyage, qui a duré trois mois, a été heureux et bon sous tous les rapports. Elle a vu le Pape et plusieurs cardinaux : tous l'ont accueillie avec la plus grande bonté et la plus cordiale bienveillance.

LA REGION DU LAC SAINT-JEAN

En enseignant la géographie de la province de Québec, les instituteurs et les institutrices feraient acte de patriotisme en attirant l'attention des enfants sur nos régions de colonisation. Et parmi ces régions, combien celle du Lac Saint-Jean mérite d'être louangée. Contrée avant tout agricole enrichit par l'industrie laitière, où la Providence s'est plu à répandre ses faveurs :—la nature y est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, forces hydrauliques, îles, etc., etc.

La compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean fait de grands sacrifices pour coloniser l'immense région qui s'étend au nord de Québec. Au moment où l'immigration étrangère menace de noyer notre nationalité au sein de la Confédération, que les Canadiens français s'emparent de toutes les terres de leur belle province. Songeons à l'avenir !

PROCEDE INTUITIF ET RATIONNEL

L'enseignement des fractions ordinaires à l'aide des Tableaux Lippens

Ces tableaux ont été approuvés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, recommandés par tous les inspecteurs des écoles et adoptés par toutes les corporations enseignantes (collèges et couvents) de la province de Québec. Ils simplifient d'une manière étonnante l'explication de la partie la plus difficile et la plus importante de l'arithmétique. Ils facilitent grandement le travail du professeur et font gagner beaucoup de temps aux élèves.

La nouvelle édition comprend deux cartes murales, de 24 par 36 pouces, contenant, par une disposition nouvelle, toute la matière de l'ancienne série. Le papier est à dos de toile et les figures, qui attirent l'attention par la vivacité des couleurs, sont assez grandes pour être vues distinctement de toutes les parties de la salle de classe.

Prix : (montures cuivrées et papier fort, à dos de toile, très durable) les deux tableaux, frais d'envoi compris, \$1.00. Dépôt général chez l'auteur, B. LIPPENS, 842 rue Notre-Dame Ouest, Montréal. En vente aussi à la librairie J.-A. Langlais & Fils, à Québec.

Librairie classique

La Cie J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec, est certainement au premier rang quant au grand choix de fournitures et matériel d'école. Elle a surtout la spécialité d'éditer les nouveaux livres; elle est réputée un des plus grands établissements de ce genre au Canada. Tous les membres du corps enseignant sont assurés de toujours trouver à cet établissement ce dont ils ont besoin. Il est accordé aux collèges, couvents et municipalités, qui achètent en assez bonne quantité, des prix spéciaux. Les Secrétaires pourront se procurer, là aussi, toutes les formules légales dont ils ont besoin. La Cie J.-A. Langlais & Fils nous informe qu'elle mettra en vente, pour l'ouverture des classes du mois de septembre, *Le journal d'appel par J.-N. Miller*, refait selon le nouveau programme du Conseil de l'Instruction publique; procurez-vous ce journal, c'est le seul approuvé.

Connaissances usuelles, par le Prof. N. Tremblay. Ce livre est attendu avec anxiété : le 1er volume paraîtra pour l'ouverture des classes, faites vos commandes à bonne heure.

Méthode de Comptabilité agricole et domestique, par O.-E. Dallaire, le conférencier agricole de la province de Québec. Cette matière est recommandée dans le nouveau programme de l'Instruction publique.

La maison Langlais a ajouté à ses nombreuses spécialités, *les bancs d'écoles.* Ses prix sont très modérés. Consultez leur liste de prix avant de faire vos achats.

Servez-vous des cahiers de calligraphie canadienne dans vos écoles. Méthode approuvée depuis de nombreuses années.

ORGANISATION ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA

Un supplément traitant de *l'Organisation Ecclésiastique du Canada* a été ajouté au manuel : ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec. N. B.—Le supplément se vend avec le manuel sans frais additionnels.

